

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2019**

**Ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 23 mai 2019**

**I - Pôle Ressources - Administration**

***Secrétariat Général***

- Délibération DE-030719-059 Rapport annuel 2018 - Contrat de concession de service public de la crèche Voltaire - Société People and Baby
- Délibération DE-030719-060 Rapport annuel 2018 - Contrat de concession de service public de la crèche Sémard - Société La Maison Bleue
- Délibération DE-030719-061 Rapport annuel 2018 - Contrat de concession de service public de la crèche Veuve Lacroix - Société Les Petits Chaperons Rouges

***Ressources Humaines***

- Délibération DE-030719-062 Modification du tableau des effectifs
- Délibération DE-030719-063 Modalités de prise en charge d'une action de formation dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) au profit des agents de la ville de La Garenne-Colombes
- Délibération DE-030719-064 Convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée 2019-2021 avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale

***Finances***

- Délibération DE-030719-065 Modification de l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP n°2015-01) pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) des établissements recevant du public de la commune de La Garenne-Colombes
- Délibération DE-030719-066 Modification de l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP n°2018-04) pour l'aménagement de l'avenue Foch
- Délibération DE-030719-067 Actualisation de l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP n°2018-03) pour les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux
- Délibération DE-030719-068 Affectation des résultats de l'exercice 2018 - Budget principal
- Délibération DE-030719-069 Budget supplémentaire 2019 (décision modificative n°1 du budget principal)
- Délibération DE-030719-070 Contrat de développement territorial ville de La Garenne-Colombes / Département des Hauts-de-Seine

***Marchés publics***

- Délibération DE-030719-071 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert n°2019/43/05 relatif à la fourniture de denrées alimentaires et de produits non-alimentaires pour le centre de vacances de la commune de La Garenne-Colombes à Houlgate
- Délibération DE-030719-072 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert n°2019/036 relatif à la fourniture et la livraison de chéquiers ou de cartes cadeaux au profit du personnel communal de La Garenne-Colombes
- Délibération DE-030719-073 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert n°2018/64/07 relatif à une prestation de contrôleur technique pour la réalisation d'un pôle culturel à La Garenne-Colombes
- Délibération DE-030719-074 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la modification n°1 au marché de travaux d'entretien et d'aménagement des voiries communales sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes

**II - Pôle Population**

***Petite enfance et affaires familiales***

- Délibération DE-030719-075 Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales
- Délibération DE-030719-076 Modification du règlement de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance

***Logement***

- Délibération DE-030719-077 Charte d'engagement de gestion et de sécurité à destination des bailleurs sociaux

### III - Pôle Technique

#### *Espaces verts*

Délibération DE-030719-078 Permis de végétaliser et charte y afférente

#### *Voirie*

Délibération DE-030719-079 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°9 à la convention de délégation de service public du 16 avril 2010 portant sur la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et pour l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville

Délibération DE-030719-080 Convention de délégation de service public du 16 avril 2010 portant sur la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et pour l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville - Fixation des tarifs du stationnement

### IV - Pôle Urbanisme - Prospective territoriale

Délibération DE-030719-081 Allongement des garanties d'emprunt souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à l'opération de construction de 28 logements sociaux, 49 boulevard de la République - SAHLM 1001 vies Habitat

Délibération DE-030719-082 Garantie d'emprunt relative à l'opération d'acquisition/amélioration d'un immeuble en vue de la création de 11 logements locatifs sociaux, 34 rue Voltaire – SA HLM Hauts-de-Seine Habitat

Délibération DE-030719-083 Acquisition des lots 59, 22 et 34 (appartement, cave et box) relevant de la copropriété sise 33 bd National, cadastrée section D numéro 268, appartenant à Monsieur et Madame GOMES DE LIMA

Délibération DE-030719-084 Acquisition des lots 58, 17 et 19 (appartement, 2 caves) et des lots 55, 26 et 27 (appartement, 2 caves) relevant de la copropriété sise 33 bd National, cadastrée section D numéro 268, appartenant à Madame ISSAAD

Délibération DE-030719-085 Acquisition des lots 5 et 11 (un appartement, une cave) relevant de la copropriété sise 14 bd République, cadastrée section P numéro 50, appartenant à Monsieur DA COSTA

Délibération DE-030719-086 ZAC des Champs-Philippe - avis de la Commune sur la demande de déclaration d'utilité publique - phase 2 lancée par l'Etablissement Paris Ouest La Défense

Délibération DE-030719-087 Régularisation de volumétrie - Modificatif de l'état descriptif de division en volumes et approbation de régularisation foncière - 29 rue de l'Aigle/rue de Plaisance

Délibération DE-030719-088 Extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et droit de préemption sur les cessions de fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> aux pôles de la Place de Belgique et du cœur du quartier des Champs-Philippe - Délégation du droit de préemption à Monsieur le Maire

### V - Divers

Décisions

Questions orales

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures 06, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

#### **M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue pour cette dernière séance du Conseil municipal.

Je vous donne lecture des délégations de vote. M. de Boutray à M. Juvin, Mme Fommarty, qui va arriver en retard, à Mme Gamblin. M. Dubois à M. Ballin.

Comme vous le savez, M. Dubois vient de perdre sa maman. Une cérémonie a eu lieu hier, à laquelle je vous représentais, vous élus, et je lui ai présenté les condoléances du Conseil municipal.

Mme Juvin-Marleix arrive en retard, et elle donne délégation à Mme Gaillabaud. M. Dransart donne délégation à M. Hervo. M. Zacaropoulos arrive en retard et donne délégation à M. Perrée. M. Pinta à M. Robail, Mme de Bellabre à Mme Raimbault, Mme Caullery à M. Butet, M. Citerne à Mme Legendre. Mme Da Silva arrive en retard et donne délégation à Mme Paillard. Mme Bordet à M. Grenard, Mme Luciot à M. Martin-Chauffier, Mme Routier à M. Dagrass, Mme Courty à M. Duclos.

Tout d'abord, il nous faut désigner un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de M. Robail. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Je vous remercie. M. Robail est secrétaire de séance.

## **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 23 mai 2019**

### **M. le Maire**

Le procès-verbal du 23 mai 2019, vous l'avez reçu ? Y a-t-il des choses que l'on aurait oublié de marquer ?

Je peux considérer qu'il n'y a pas d'opposition ? Il est adopté, merci.

### **I - Pôle Ressources - Administration**

#### *Secrétariat Général*

**Délibération DE-030719-059**                      **Rapport annuel 2018 - Contrat de concession de service public de la crèche Voltaire - Société People and Baby**

**Délibération DE-030719-060**                      **Rapport annuel 2018 - Contrat de concession de service public de la crèche Sémard - Société La Maison Bleue**

**Délibération DE-030719-061**                      **Rapport annuel 2018 - Contrat de concession de service public de la crèche Veuve Lacroix - Société Les Petits Chaperons Rouges**

### **M. le Maire**

C'est M. Hervo qui va vous présenter les trois premiers points, qui sont des rapports de concession de service public qui sont passés en CCSPL. Il s'agit d'abord de la société People And Baby, de la société La Maison Bleue et de la société Les Petits Chaperons Rouges.

Est-ce que M. Hervo a des remarques à faire sur le petit chaperon rouge ? Non.

Avez-vous des questions sur le petit chaperon rouge et d'autres comptes ?

### **M. Campion**

Dans ces rapports sur les crèches, on voit, parce que c'est une discussion que l'on a eue de temps en temps, qu'il y a deux points communs. Le premier est la même difficulté que dans les crèches municipales pour le recrutement, à la fois sur le recrutement lui-même, sur ce que j'appellerais le médical dans les crèches, puisqu'à la crèche Lacroix, il n'y a pas de médecin. Je voulais rappeler ce point.

Le dernier point est sur la crèche La Maison Bleue. Il y a eu beaucoup d'incidents avec une très forte intervention de la mairie à des coûts qui ne seront facturés qu'à la mairie. C'est une des limites de ce type de DSP.

### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Je précise que cet incident a été réglé. Dans toutes les concessions, nous avons un devoir et un pouvoir de contrôle.

Y a-t-il des remarques complémentaires ?

### **M. Duclos**

Bonsoir, mes chers collègues, bonsoir, Monsieur le Maire.

Je voulais souligner, dans la Commission des services publics qui a discuté de ces rapports, l'absence des délégataires une fois de plus. Je pense qu'il serait bon de leur signaler et de le leur reprocher d'une façon ou d'une autre.

### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Pas d'autres remarques ?

### **M. Hervo**

Il est vrai, Monsieur Duclos, que les présentations ont été remarquablement bien faites par Mme Bourdin. Je ne suis pas sûr que les délégataires l'auraient fait aussi bien. Je suis d'accord avec vous, leur présence aurait été plus intéressante.

### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Monsieur Conway ?

### **M. Conway**

Je voulais signaler par rapport aux problèmes de recrutement de personnel que l'on a eu de la chance en ce qui concerne la crèche rue Veuve Lacroix, puisqu'au même moment, le délégataire perdait une structure sur Colombes. On a pu bénéficier du rapatriement complet de l'équipe existante.

### **M. le Maire**

Exactement.

Ce sont des « prend acte », Monsieur Hervo ?

### **M. Hervo**

Cela a été présenté par la Commission consultative.

**M. le Maire**

Je considère que vous avez pris acte.

**Ressources Humaines**

**Délibération DE-030719-062                    Modification du tableau des effectifs**

**M. le Maire**

Madame Raimbault.

**Mme Raimbault**

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, bonsoir.

La modification du tableau des emplois est un toilettage suite à la refonte des cadres d'emploi de catégorie C qui aboutit à une fusion des premiers grades et à la création de nouveaux dans les différentes filières, ce qui entraîne des doublons. On vous propose de supprimer ces postes budgétaires tout en gardant une certaine marge afin d'anticiper et d'adapter les effectifs au besoin des recrutements et à l'évolution de carrière du personnel communal. À cela, s'ajoute le déploiement du dispositif d'apprentissage au sein des services de la Ville. Comme vous le savez, nous avons déjà créé 10 postes d'apprentis ; six ont été pourvus, et nous vous en proposons 10 aujourd'hui pour permettre à d'autres jeunes d'intégrer éventuellement nos services.

**M. le Maire**

Merci.

Des questions à Mme Raimbault ?

Pas de question, donc on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci beaucoup.

**Délibération DE-030719-063                    Modalités de prise en charge d'une action de formation dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) au profit des agents de la ville de La Garenne-Colombes**

**M. le Maire**

Le point suivant, toujours Mme Raimbault. Il s'agit d'une modalité de prise en charge des actions de formation pour les agents.

**Mme Raimbault**

Tout à fait, Monsieur le Maire.

Il s'agit du CPF (compte personnel de formation). Il est proposé ici de revoir un peu les modalités de financement, comme le prévoit le décret de 2017, avec la possibilité de plafonner les frais par délibération. On vous propose que les frais pédagogiques pris en charge soient plafonnés à 15 € par heure, ce qui se fait généralement dans le privé, donc on s'aligne en même temps dessus en perspective que ce soit fait quoi qu'il en soit pour le service public. En moyenne, les autres villes sont plafonnées à 10 €. Les frais annexes repas et transports sont pris en charge sur la base des textes en vigueur. Ce dispositif est encadré par deux campagnes de recensement, une en mars et une en octobre. Certains critères de priorisations supplémentaires viennent s'appuyer : appréciation sur la manière de service de l'agent, ancienneté de l'agent, et en troisième position, il y a une commission de formation pour examiner les demandes.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci.

Des questions ?

C'est un point très important qui fait que nous allons désormais être en capacité d'offrir des formations de bon niveau et bien financées.

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**Délibération DE-030719-064                    Convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée 2019-2021 avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale**

**M. le Maire**

Dernier point pour Mme Raimbault : la convention de partenariat de la formation professionnelle territorialisée avec le CNFPT.

**Mme Raimbault**

Le CNFPT s'engage à accompagner la Ville dans la mise en œuvre d'un programme d'action de formation annuel à partir de besoins identifiés et prioritaires pour la Ville, en sachant que ce partenariat peut être réactualisé au besoin durant sa période d'exécution.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions ?

**Mme Naturel**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

De mémoire, pouvez-vous nous préciser... Ce n'est pas la première convention que l'on établit\* ?

**Mme Raimbault**

Non, c'est quelque chose qui se fait couramment.

**Mme Naturel**

Avez-vous un bilan de l'ancienne convention sur le nombre de VAE qui a été fait, le nombre d'agents qui ont pu passer les concours ou de formations de prévention pour des situations d'inaptitude ?

**Mme Raimbault**

Je ne peux pas vous donner de renseignements, mais éventuellement par la suite. Je n'ai pas les précisions en Conseil municipal.

**Mme Naturel**

Si j'ai bien compris, pour pouvoir faire des propositions de formation, vous faites deux campagnes de recensement ?

**Mme Raimbault**

Oui. Si vous lisez le rapport, vous verrez les formations qui sont spécifiques. Ce ne sont pas toutes les formations.

**Mme Naturel**

Pourriez-vous nous communiquer les résultats de ces recensements pour voir les manques et les besoins ?

**Mme Raimbault**

Oui.

**Mme Naturel**

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Pas d'autres questions ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**Finances**

**Délibération DE-030719-065                    Modification de l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP n° 2015-01) pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) des établissements recevant du public de la commune de La Garenne-Colombes**

**M. le Maire**

Le point suivant, c'est M. Citerne.

**M. Citerne**

Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'objet est la modification de l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP n° 2015-01) pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée à date des établissements recevant du public de la commune de La Garenne-Colombes.

Proposition d'ajustement de l'AP/CP de l'Ad'AP. Il est proposé d'ajuster, suivant les contraintes de décalage de notre programme, pour les trois années à venir, les mises en accessibilité des équipements suivants :

- en 2019, la réalisation des travaux sur le groupe scolaire Marsault, le groupe scolaire Renan et le complexe sportif Pierre Denis ;
- en 2020, le groupe scolaire Voltaire, le complexe sportif Payen, la crèche Verdun Bonnin, la crèche familiale, le Pavillon des syndicats, le foyer Bohn-Cantin, le pavillon de la Croix-Rouge et la colonie de vacances de Houlgate ;
- en 2021, l'Hôtel de Ville, le foyer des arts et Loisirs, le complexe sportif Chedal-Anglay, les parkings de Gaulle et Charlebourg, l'église Saint-Urbain, le pavillon Pasteur et le Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

Il est retiré du programme 2020 la mise en accessibilité de la maison des clubs et de la DJCS dans le cadre de la démolition des bâtiments pour le pôle culturel (- 47 k€).

Il est réalisé le réajustement des dépenses réalisées par rapport aux prévisionnelles des premières années sur 2016-2017 (- 154 k€).

Il convient donc pour le Conseil municipal de modifier l'AP/CP n° 2015-015.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à M. Citerne ? Je vous en prie.

**M. Conway**

J'avais une question concernant l'année 2018 durant laquelle il y a une baisse de 165 000 €, que l'on ne retrouve pas par un effet de décalage. Je voulais savoir à quoi cela correspondait. Autant sur la période 2019-2021 on retrouve bien l'économie et le décalage, autant sur 2018, je ne vois pas l'explication.

**M. le Maire**

C'est qu'en réalité les travaux n'ont pas été faits et les futurs travaux ont été réévalués à la baisse. Manifestement, les sommes que nous avons inscrites n'étaient pas nécessaires.

**M. Conway**

Ce sont les travaux qui n'ont pas été faits ?

**M. le Maire**

Ce sont ceux qui devaient être faits. En particulier à Marsault et à Renan, l'accessibilité qui était prévue en 2018 a été faite en 2019.

**M. Conway**

J'avais un commentaire à faire sur le fait de porter une plus grande attention en période de travaux aux personnes à mobilité réduite, parce qu'autant de chantiers, autant de pièges et de parcours du combattant pour toutes ces personnes.

**M. le Maire**

Merci. Comme vous le savez, malheureusement, beaucoup des travaux qui sont en cours à La Garenne-Colombes ne sont pas du fait de la commune. Les concessionnaires en particulier ont mis en route un certain nombre de travaux extrêmement importants et impactants pour la vie quotidienne. Nous sommes aussi très dépendants de toutes ces personnes morales.

Y a-t-il d'autres questions ?

**M. Conway**

On ne peut pas contester le fait qu'il y a des travaux, mais l'aménagement autour de ces chantiers doit donner une priorité aux personnes à mobilité réduite, parce que si elles ne peuvent pas passer, elles ne passeront pas.

**M. le Maire**

C'est sûr.

**M. Conway**

Elles ne vont pas attendre la fin des travaux. On peut organiser ce parcours en ayant cette contrainte en tête.

**M. le Maire**

Très bien. Je suis tout à fait d'accord, et d'ailleurs, nous y veillons. En revanche, si d'une manière précise vous avez à nous signaler un endroit où l'on ne passe pas et que l'aménagement n'a pas été fait, je vous prie de nous le signaler. En auriez-vous un à nous signaler ?

**M. Conway**

Je vais vous faire la liste. Rue Médéric, quand il y a eu les chantiers de gaz avec les couvertures temporaires pour couvrir les travaux, il n'y avait pas d'aménagement sur la rue pour sécuriser un passage plat pour eux.

**M. le Maire**

C'est réalisé.

**M. Conway**

La protection des personnes n'avait pas été faite.

**M. le Maire**

Bien sûr, mais c'est dans le passé.

Y a-t-il quelque chose que je pourrais faire résoudre dans les jours qui viennent ?

**M. Conway**

Je ne sais pas. Avenue Foch, vous avez des parties en terre et les personnes ne peuvent pas passer.

Je peux vous en donner. Si vous découvrez cela, je suis...

**M. le Maire**

Personne ne donne de leçon de morale à personne ici. Vous dites que tout va mal, donc donnez-moi des exemples précis pour que je puisse essayer de les résoudre. Si votre exemple est l'avenue Foch que l'on refait complètement, et que vous découvrez qu'il y a de la telle avenue Foch, vous venez de découvrir comment on fait un chantier. S'il y a un souci majeur, dites-le nous et on le résoudra. Il ne faut pas rester vague.

**M. Citerne**

Nous faisons très attention à tout cela, surtout moi, parce que j'ai des problèmes en marchant. Par exemple, prenez la place du Souvenir français où il y avait beaucoup de travaux à un moment. On a fait attention, on a fait des dégagements. Il n'y a pas que les personnes handicapées, il y a aussi les femmes avec des poussettes.

On y fait très attention. On ne peut pas être partout, et au moment où il y a un chantier, le lendemain, ils font autre chose, donc on ne peut pas être en permanence sur tous les chantiers, parce que ce serait très compliqué. Pour les chantiers qui posent problème aux personnes avec poussette, fauteuils roulants et qui marchent mal, on intervient sur les chantiers en demandant de faire le nécessaire pour que l'on puisse passer correctement. Le lendemain, cela va être autre chose, un camion qui va mal se garer... Les travaux, ce sont les travaux, et hélas, on ne pourra jamais faire grand-chose. On fait le nécessaire, ne vous inquiétez pas. C'est le but de ma délégation.

**M. Conway**

Je vous enverrai la liste avec une photo.

**M. Citerne**

On ira ensemble si vous voulez, mais vous verrez que le lendemain, ce sera un autre problème.

**M. Conway**

Il y a des chantiers permanents sur lesquels il n'y a pas de protection.

**M. Citerne**

Permanent veut dire beaucoup de voitures, de camions et de personnels.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, ce que vous dit M. Citerne est qu'il ne faut pas être vague et nous donner des exemples précis. C'est en nous donnant des exemples précis que l'on arrivera à les résoudre. Merci.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

**Délibération DE-030719-066 Modification de l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP n° 2018-04) pour l'aménagement de l'avenue Foch**

**M. le Maire**

Le point suivant, c'est Mme Gaillabaud.

**Mme Gaillabaud**

Il s'agit ici de la mise à jour des travaux votés dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Foch, plus précisément sur son deuxième tronçon, place de la Liberté et avenue du général de Gaulle, étant donné que la première phase, qui concernait le tronçon place de la Liberté et rue Dumont d'Urville, est terminée. La fin de ces travaux est prévue pour 2020.

La mise à jour concerne les différents marchés de maîtrise d'œuvre et des travaux qui ont été négociés et qui font apparaître une légère baisse des autorisations de programme. Nous passons de 2,893 M€ à 2,865 M€. Ce sont des études étalées sur plusieurs années, comme vous pouvez le constater sur le tableau qui vous a été donné. Une baisse de ces travaux, et toujours la subvention du Conseil départemental pour 1,3 M€ et celle du SIPPPEC pour 20 000 €.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Pas de questions ?

**M. Campion**

Les travaux de l'avenue Foch sont en retard. Ceci est courant dans ce type de rénovation. Cependant, nous avons été interpellés par une Garennoise résidant avenue Foch suite à votre absence de réponse à ses courriels en date des 5 et 12 juin signalant des changements importants dans les travaux par rapport à la présentation faite aux riverains. Elle signale en particulier la création d'une place handicapé à un emplacement non prévu initialement et aux dimensions atypiques. De visu, il est en effet curieux que, dans un projet qui peut améliorer la circulation piétonne, on bloque le passage pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et les poussettes. Pouvez-vous nous communiquer les raisons qui vous ont conduit à opérer des modifications par rapport au projet initial sur ce cas précis ?

**M. le Maire**

Premièrement, il n'y a pas de retard, donc vous n'avez pas compris le dossier. Il n'y a pas du tout de retard sur l'avenue Foch. Ce que l'on vous présente, c'est une AP/CP qui prend en compte le fait qu'on va probablement lancer, comme vous le savez, un chantier important de création d'un nouveau conservatoire de musique et de danse et d'un cinéma de quartier. À partir de là, il nous a paru totalement absurde de refaire le tronçon de l'avenue Foch qui jouxte cette future réalisation. On ne va pas faire une rue toute propre, puis faire un chantier. On va d'abord faire le chantier, puis la rue. Il n'y a aucun retard. C'est la décision que je vous propose de décaler la réalisation de ce tronçon d'avenue.

Concernant le mail de la dame, je vois très bien ce dont il s'agit. Effectivement, cette dame m'a écrit deux fois. De quoi se plaint-elle ? Elle se plaint de la réalisation d'une place pour handicapé qui, selon elle, n'était pas prévue sur le plan initial. Sans commentaire. Pourquoi fait-on une place handicapé ? D'abord, parce que c'est nécessaire, parce qu'il n'y en avait pas sur ce tronçon, et c'était une erreur de notre part. Quand je l'ai présenté à la population en séance ici, il n'y en avait pas. Heureusement, l'administration avait, quelques mois auparavant, travaillé sur la possibilité de mettre une place handicapé.

Elle se plaint également d'une deuxième chose. J'ai tout à fait fait le mail en tête tellement il était intéressant. Elle se plaint de la mise en place d'une jardinière qui, selon elle, retirerait une place de stationnement, ce qui est vrai. Elle n'a pas remarqué, et c'est l'élément grâce auquel je vais lui faire une réponse, mais vous pourrez lui fournir la réponse d'emblée, qu'on rentre dans le détail de la vie quotidienne d'une ville. Dans le plan qui avait été présenté par moi, il y avait un espace avec quatre places successives côte à côte de parking d'automobile. Or, on sait d'expérience que quand on fait des très longues places, on a plusieurs risques. Le premier risque est de voir des gens mal se garer et ne pas utiliser les quatre places, mais que trois parce qu'ils ne sont pas tout à fait au bout. L'une des difficultés que nous avons en ville est que des poids lourds, quand il y a un long linéaire, s'y mettent et se garent, ce que l'on veut éviter.

Il a paru plus intelligent aux services techniques de faire une proposition qui a tout consisté à prendre le linéaire des quatre places et de retirer une des places en plein milieu en mettant un bac à fleurs, ce qui fait que l'on n'a plus un, deux, trois, quatre places, mais une place,

un bac à fleurs, une place et une place. On échappe donc au risque de voitures mal garées et aux risques de poids lourds. Une place handicapé qui n'était pas prévue. La dame me demande pourquoi. La réponse est parce qu'il faut en mettre. Deuxièmement, le bac à fleurs.

**M. Champion**

Concernant la dimension de la place, elle est atypique.

**M. le Maire**

Pas du tout. Pourquoi est-elle atypique ?

**M. Champion**

Essayez de passer entre les maisons et la place avec une poussette, c'est impossible. Vous ne pouvez même pas passer à deux personnes. J'ai testé puisque je prends souvent cette rue pour rentrer du foyer à chez moi. C'est une remarque.

**M. le Maire**

Il y a la place. Vous confondez l'enrobé et l'asphalte, je pense. Je vais demander aux services : combien y a-t-il entre le mur et la place ?

**M. Champion**

Il y a un mètre à tout casser.

**M. le Maire**

L'astuce qui a été prise par la voirie est que le sol sur lequel la voiture handicapé pourrait être garée, si elle est garée, sera à niveau du trottoir, donc s'il n'y a pas de voiture, le trottoir est très large. Sinon, nous sommes à un mètre.

D'autres questions ?

**M. Hervo**

C'est déjà comme cela sur les places handicapé de l'avenue Foch au droit de (*inaudible\**). C'est la même configuration.

**M. le Maire**

Et la rue Voltaire.

**M. Hervo**

Les places rue Voltaire devant le marchand de chocolat, c'est pareil. La surlargeur de la place handicapé n'est pas faite pour garer la voiture largement, elle est faite pour qu'un handicapé puisse entrer et sortir de son automobile. Quand l'automobile est garée, elle est garée dans l'alignement habituel, et les piétons circulent sur la surlargeur de la place handicapé. C'est exactement la même chose *a priori*, sauf s'il y a une erreur de l'entreprise.

**M. le Maire**

Comme vous êtes rassuré sur cette question fondamentale, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2.

Vous vous abstenes pour la question de la place handicapé ?

**M. Champion**

Je ne suis pas convaincu par votre réponse. Je ne vote pas contre.

**M. Citerne**

Je ne comprends pas. À un moment, les administrés qui sont handicapés en fauteuil roulant demandent des places. La mairie, M. le Maire, M. Hervo et tout le monde essaie de trouver des places intelligentes pour éviter de les mettre à 300 mètres. On se mord la queue. Si on dit « la place handicapé me gêne », on va dire au handicapé en fauteuil « on ne peut pas te faire de place parce qu'elle gêne les gens valides ». C'est soit on fait de l'accessibilité, et à La Garenne, on fait de l'accessibilité intelligente... On essaie de faire au mieux pour les valides et pour les handicapés. Si on dit « cela me gêne, je ne le fais pas parce que cela ennuie M. Untel », on se mord la queue et c'est catastrophique. Je pense qu'on peut mettre la loi de 2005 à la poubelle et faire autre chose.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Pas de contre, deux abstentions, et le reste est pour. Je vous remercie.

**Délibération DE-030719-067 Actualisation de l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP n° 2018-03) pour les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux**

**M. le Maire**

Le point suivant, c'est Mme Gaillabaud toujours.

**Mme Gaillabaud**

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons ici encore un nouveau marronnier, puisqu'il s'agit cette fois-ci de la mise à jour de l'autorisation de programme et de crédit de paiement, non plus de l'avenue Foch, mais des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux.

En mars 2018, le premier plan pluriannuel d'investissement a été créé concernant les économies d'énergie et le développement durable. Il est basé sur cette année, de 2018 à 2024, avec des autorisations de programme qui s'élèvent à un peu plus de 3,35 M€ TTC. Pour cela, des



diagnostics énergétiques ont été réalisés sur les bâtiments les plus énergivores, essentiellement les groupes scolaires, l'Hôtel de Ville, la piscine, la crèche Verdun, le foyer des arts et loisirs. D'autres diagnostics vont venir compléter ce programme.

Pour 2018, première année de ce plan pluriannuel, ce sont essentiellement des changements de fenêtres qui ont été effectués, tant sur l'élémentaire Guest et la maternelle Voltaire que le centre de vacances d'Houlgate. Pour 2019, ce sont toujours des changements de fenêtres qui sont en ligne de mire, Cette fois, c'est sur les élémentaires et les maternelles Marsault et Voltaire, et les crèches Verdun et Bonnin. Les nouveautés à prendre en considération sont le lancement d'une maîtrise d'œuvre pour 115 000 € qui concerne les changements de fenêtres de l'Hôtel de Ville et un audit sur Voltaire, Renan et Guest, et la prise en compte d'une subvention de l'État que nous n'avions pas auparavant, de 414 000 €, ainsi qu'une subvention de la CAF qui est en cours d'étude.

Je vous demande donc d'approuver la nouvelle répartition de ces crédits de paiement de programme.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

M. Citerne a dû nous quitter pour des raisons de santé. Il a donné délégation à Mme Marques Da Silva. Le débat est ouvert et je passe la présidence à Yves un instant.

*(M. le Maire sort de séance.)*

**M. Perrée**

Y a-t-il des questions par rapport à ce que vient de dire Mme Gaillabaud ?

**M. Campion**

Une remarque. Nous avons voté, en mars 2018, pour ce programme qui est ambitieux. Nous l'avions fait remarquer à l'époque. Si le démarrage est un peu plus long que prévu, nous soutenons fermement ce programme. C'est très bien.

**M. Perrée**

Bravo ! Mme Gaillabaud est ravie.

**M. Duclos**

Je veux aussi féliciter Mme Gaillabaud. C'est un objectif important. Je pense qu'il est temps de commencer à agir. Je pense que c'est un vaste chantier qui dépasse les seules fenêtres. Qu'en est-il des toits, de la toiture ? Qu'en est-il des façades ? Il y a là aussi certainement des choses à améliorer.

Par ailleurs, vous nous avez indiqué que des études ont été faites. Je pense que, dans le cadre de la commission, il serait nécessaire que le résultat de ces études thermiques soit diffusé largement.

*(M. le Maire revient en séance.)*

Par ailleurs, je pense que Mme Courty appréciera qu'il y ait une subvention de l'État pour cette opération.

**Mme Gaillabaud**

Bien évidemment, d'autres travaux sont prévus outre les changements de fenêtres. Ceci dit, on commence par les fenêtres. On a estimé qu'il y avait un gros potentiel d'économie en face. Sur Marsault, par exemple, on peut s'attendre à 20 à 24 % d'économie, ce qui est bon à prendre par ces temps de disette.

D'autres travaux sont prévus, mais on commence par les fenêtres. En fonction des groupes scolaires, c'est de l'isolation des murs, les planchers bas, les planchers hauts. Ce sont des montants très importants, d'où l'établissement de ce plan pluriannuel d'investissement. Évidemment, nous prenons en compte l'ensemble. Les travaux seront faits petit à petit.

Au fur et à mesure, on demandera un maximum de subventions puisque, d'une année à l'autre, on a récupéré 414 000 €, sans compter que la CAF devrait nous en donner une seconde.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions ?

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**Délibération DE-030719-068**

**Affectation des résultats de l'exercice 2018 - Budget principal**

**Délibération DE-030719-069**

**Budget supplémentaire 2019 (décision modificative n° 1 du budget principal)**

**M. le Maire**

Nous arrivons à deux rapports : l'affectation des résultats de l'exercice 2018 pour le BP et le BS 2019. Je vais passer la parole à M. Ballin qui va présenter dans la foulée les deux rapports, puisqu'ils se tiennent, puis la discussion aura lieu et nous passerons au vote de l'un puis de l'autre.

**M. Ballin**

Bonsoir.

Comme logiquement après le vote du compte administratif, nous allons voter l'affectation de notre résultat 2018. Il est proposé d'utiliser la partie excédent de fonctionnement qui était de 11,829 M€ au 31 décembre pour couvrir le déficit d'investissements constaté à cette même date de 7,611 M€. C'était pour nos besoins de financement propres. On a une petite part de 236 000 € liée à la reprise transitoire de la ZAC que M. Hervo se fera un plaisir de nous rembourser à la fin, puisqu'on doit faire les modalités de transfert de compétences. Ensuite, il s'agit de financer tout ce qui est resté à réaliser, pour 1,574 M€. Le montant à prélever sur l'excédent de fonctionnement est de 9,421 M€. Le solde de 2,408 M€ est conservé en fonctionnement. Voilà pour l'affectation du résultat. Cela nous permet de discuter du budget, puisque *via* l'affectation de ce résultat, nous pouvons réaliser un budget supplémentaire dont je vais vous présenter les mouvements essentiels.

Concernant le fonctionnement, sur les recettes de fonctionnement, qui ne sont pas des recettes puisque nous perdons 531 000 € sur les taxes de foncier bâti par rapport à notre budget et à ce que les services fiscaux nous avaient communiqué. C'est à lier à la baisse correspondant aux bases fiscales de PSA. On voit une diminution de nos recettes de fonctionnement budgétairement parlant, qu'il faut donc financer.

On rajoute 262 000 € de dépenses de fonctionnements, essentiellement liées à tout ce qui est ajustement de la programmation culturelle pour le second semestre, puisqu'on ne l'avait pas provisionné au budget primitif, un certain nombre d'interventions, des compléments de budget pour des actions d'élagage, de fleurissement, de renforcement des actions de nettoyage, etc.

En recettes d'investissement, on constate toutes les inscriptions de nouvelles subventions qui nous ont été notifiées depuis le début de l'exercice : du SIPPEREC pour l'éclairage public et l'acquisition d'une (*inaudible*\*) électrique, du Conseil départemental pour la vidéoprotection, du Conseil régional pour la rénovation de la piscine. Puis, une fraction de remboursement des travaux conjoints entre La Garenne et Bois-Colombes, rue André et Marie-Louise Roure.

En dépenses d'investissement, on va rajouter 208 000 €. On a une annulation des crédits relatifs à l'aménagement des abords de la gare de La Garenne-Colombes, les différents AP/CP sur lesquels nous venons délibérer, des ouvertures de crédit pour la rénovation du réseau d'eau du cimetière, la restauration de la fontaine place du Général Leclerc, un réaménagement végétalisé du jardin Bonnin et du quartier des Vallées, etc., pour un montant de 208 000 €.

En termes d'équilibre budgétaire, quand on tient compte de notre résultat reporté, de différents restes à réaliser et de l'excédent en fonctionnement capitalisé que l'on a mis, nous équilibrons notre budget supplémentaire *via* une réduction du besoin d'emprunt. Là où l'on avait 10 M€ d'emprunt, on passe à 8,2 M€ d'emprunt budgétés pour financer et avoir un équilibre global de notre budget 2019.

Je pense que j'ai dit l'essentiel.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions à Jean-Philippe Ballin ? J'en suis certain.

Je vous en prie, Monsieur Conway.

**M. Conway**

C'est un commentaire pour rappeler, sur l'affectation des résultats avec l'excédent de fonctionnement, que cela correspond à nos yeux à une surimposition des Garennois, avec la hausse qui s'est cumulée pendant toute la mandature, la hausse de 6 % effectuée en 2014 et qui a été cumulée sur toute cette période. On voit, par le montant de cet excédent de fonctionnement, qu'à l'évidence, on a recours à un financement des investissements alors que l'on pourrait passer par un emprunt et étaler ce financement en face et en regard de l'utilisation des investissements conséquents.

**M. le Maire**

Que vous répondez, si ce n'est que cela fait des années que vous nous demandez d'emprunter. Je suis assez content, avec quelques années de recul, de ne pas avoir suivi vos bons conseils, puisque nous sommes peu endettés et cela nous laisse toutes les marges de manœuvre possibles, d'autant plus que, maintenant, les taux étant bas... Je vous rappelle qu'il y a quelques années, quand vous nous donniez exactement les mêmes conseils – ce qui est certain, c'est qu'il y a une constance dans vos conseils –, les taux n'étaient pas bas.

Le deuxième point est qu'il n'échappe à personne qu'il y a une immense incertitude institutionnelle sur le devenir du FPIC, du FSRIF, et je ne parle même pas de la DGF ni de la taxe d'habitation. Aujourd'hui, personne n'est capable de vous donner une projection probable de la nécessité pour La Garenne-Colombes de payer plus ou moins de FSRIF, plus ou moins de FPIC, quelle DGF on touchera et quelle taxe d'habitation on se verra rétrocédée ou non.

Aujourd'hui, on observe un excédent lié à notre bonne gestion. Je trouve assez extraordinaire qu'en matière municipale, ce sont toujours les villes qui ont une bonne gestion, c'est-à-dire peu endettées, avec un excédent, qui doivent présenter des excuses en disant « vous gérez mal ». Je formule un seul vœu, c'est que l'État impécunieux suive l'exemple des communes prudentes.

D'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018 du BP.

Qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? 3. Qui est pour ? 30. Merci.

Le point suivant est le BS 2019, la décision modificative qui vous a été présentée par Jean-Philippe Ballin.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

**M. le Maire**

Comme vous le savez, nous signons tous les trois ans avec le Département des Hauts-de-Seine des contrats de développement territoriaux. Le Département des Hauts-de-Seine a décidé de nous allouer une somme assez considérable en investissement – une coquette somme, dit M. Hervo –, puisqu’il accepte de nous verser 1,5 M€ au titre de l’aménagement de la place de la Liberté, 3,5 M€ au titre de l’aménagement du futur pôle culturel, 1,1 M€ au titre de la future salle de sport et 500 000 € au titre des travaux en cours rue Gustave Rey. Quant à la participation en fonctionnement, c’est celle peu ou prou que nous connaissons, puisqu’il s’agit de décisions quasi-automatiques en fonction de barèmes préexistants.

Je vous demande d’approuver le contrat avec le Département et de m’autoriser à signer les documents afférents à ce contrat.

Avez-vous des questions ou des remarques concernant ce contrat de développement territorial ?

**M. Conway**

Je profite de cette délibération pour signaler qu’en ce qui concerne la maison des clubs, malgré plusieurs demandes, je n’ai toujours pas les documents – ces demandes remontent à plusieurs mois – ni du marché à procédure adaptée concernant le pôle culturel, ni le compte rendu et les résultats du jury de concours, ni l’étude des besoins attestant qu’il y a besoin de trois salles de cinéma. Vous nous avez dit à un moment donné « on a regardé, faites-nous confiance », mais on a besoin de regarder ces documents. Cela fait plusieurs fois qu’on le demande et qu’on ne l’a pas.

**M. le Maire**

Je vais vérifier pourquoi cela ne vous a pas été envoyé.

Concernant la définition des besoins, sauf votre respect, je pense que vous avez dû vous assoupir durant la réunion du jury, puisque cela a été présenté. Nous avons présenté les conclusions de l’étude commerciale. Celle-ci montrait une capacité de 350 places, je crois, pour un périmètre couvrant La Garenne-Colombes et ses abords immédiats. Je retrouverai les diapositives et je vous les enverrai.

Sur le procès-verbal, cela tombe bien, puisqu’on me l’a fait signer tout à l’heure, donc vous devriez l’avoir.

Les deux autres documents ?

**M. Conway**

Depuis plusieurs mois, on a eu ce fameux jury. Le procès-verbal devait être signé.

**M. le Maire**

C’est ce que je viens de vous dire. On l’a signé tout à l’heure.

**M. Conway**

Ce sont des demandes auxquelles on ne nous dit ni oui ni non.

Sur l’assouppissement supposé que vous avez en mémoire, ce qui a été abordé, ce sont les conclusions, et l’on voudrait avoir l’étude.

**M. le Maire**

Vous avez parlé dans votre propos liminaire de deux autres sujets. Lesquels ?

**M. Conway**

Le marché à procédure adaptée, celui qui a été conduit au mois de décembre de l’année dernière.

**M. le Maire**

Pour quel objet ?

**M. Conway**

Au sujet de l’étude des besoins en matière de...

**M. le Maire**

C’est le même document que vous demandez. Entendu.

Le deuxième ?

**M. Conway**

Le procès-verbal du jury. Je ne sais pas ce qui n’est pas clair pour vous.

**M. le Maire**

Si j’ai bien compris, vous avez demandé quatre choses, mais quand on fait la synthèse, il n’y en a que deux. Vous voulez l’étude commerciale cinéma et le procès-verbal du jury.

**M. Conway**

Et le calendrier de ce qui a été décidé pendant cette réunion. On devait avoir le compte rendu de cette réunion avec le programme annoncé par la suite. Pour être précis, dans cette réunion, j’avais soulevé la question des bains douches et, si l’on mettait en option la conservation de ces bains douches, comment ne pas faire que ceux qui retenaient ce projet ne soient pas pénalisés. Vous vous en souvenez ? Cela devait être étudié et je n’ai pas eu de retour à ce sujet.

**M. le Maire**

Je me souviens surtout que d'autres que vous l'ont évoqué, y compris moi. Ce n'est pas vous qui avez évoqué les bains douches, mais je comprends que vous vouliez en faire votre cheval de bataille. Vous êtes assez extraordinaire. Quand un « truc » bien se dit à une réunion : « j'avais évoqué ». Vous êtes coquin.

**M. Conway**

Je suis ravi que vous partagiez mon opinion et vous êtes ravi que je partage la vôtre.

**M. le Maire**

C'est moi qui l'ai proposé durant la réunion.

**M. Conway**

Absolument pas. Ce n'est pas grave.

**M. le Maire**

Ce n'est pas grave. C'est intéressant.

**M. Conway**

Dans les documents en attente, qui n'ont rien à voir avec ce sujet, au niveau de la commission des marchés, les marchés forains, on demandait les comptes rendus des commissions des marchés. Cela fait plusieurs fois que je le demande et que je ne l'ai pas.

**M. le Maire**

C'est encore une autre chose.

Commission des marchés forains, d'accord. On va vous les donner. Je crois que cela fait 10 ans que vous y êtes et vous ne les avez jamais demandés. Je n'ai pas souvenir.

**M. Martin-Chauffier**

Je n'ai pas du tout souvenir que vous l'ayez demandé, ce en quoi je vous le ferais passer très volontiers. Vous ne m'avez jamais fait la demande.

**M. Conway**

La demande de documents, je la fais en respectant le cadre qui est que je le demande au secrétariat général. S'il y avait eu une réunion de la commission, j'aurais pu vous rencontrer et j'aurais pu poser la question.

**M. le Maire**

Maintenant, c'est de la faute du secrétariat général.

C'est une technique de dire que vous avez une idée durant une réunion alors que ce n'est pas vous qui avez l'idée, et de dire que cela fait des mois que vous demandez un document et tout le monde... On va vous le donner. Il suffisait de le demander.

Passe-lui les documents qu'il souhaite.

Y a-t-il des questions ?

**M. Duclos**

Sur ce point, je voulais dire que je m'abstiendrai sur ce vote. Il est demandé une subvention sur trois programmes d'investissement dont le pôle culturel. N'étant pas d'accord avec le contenu actuel proposé de ce pôle culturel, je m'abstiendrai sur ce point.

**M. le Maire**

C'est logique. Merci, Monsieur Duclos.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. Qui est pour ? 31. Merci.

**Marchés publics**

**Délibération DE-030719-071 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert n° 2019/43/05 relatif à la fourniture de denrées alimentaires et de produits non-alimentaires pour le centre de vacances de la commune de La Garenne-Colombes à Houlgate**

**M. le Maire**

C'est M. Dubois qui devait présenter le point. Je peux le présenter sous la haute autorité du président de la Commission d'appel d'offres.

C'est un marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour la colonie de Houlgate. Vous avez ce marché d'un an reconductible trois fois, avec plusieurs lots : épicerie, produits laitiers, boucherie, volaille, lapins, charcuterie, produits surgelés et produits non alimentaires. Ce sont les produits d'entretien essentiellement et les produits de cuisine. Le lot 3, me dit-on, est infructueux : la boucherie, le lapin, la volaille et la charcuterie.

Y a-t-il des questions sur ce marché ?

**M. Champion**

Je veux bien que vous vous attribuez la paternité si vous voulez.

On vous félicite pour le critère environnemental qui, sur le précédent appel d'offres, qui est le même, de 5 % est passé à 20 %. Je vous félicite d'avoir pris cette initiative.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Je regardais si le ciel s'assombrissait, mais non. Merci beaucoup pour cette remarque.

**M. Conway**

Un autre point sur ce fameux lot boucherie. Je ne comprends pas très bien, parce qu'avant, il y avait un fournisseur qui était l'exécutant de ce marché. Que s'est-il passé pour qu'il ne réponde pas ?

**M. le Maire**

C'est une bonne question. Pourquoi le boucher ne répond pas ? Je ne sais pas.

**M. Hervo**

La consommation de la colonie de vacances de Houlgate est relativement modeste, et intéresser des fournisseurs potentiels avec la complexité des marchés publics, de surcroît pour un marché de taille réduite, cela a été très compliqué depuis l'origine. De temps en temps, c'est un lot qui ne va pas, de temps en temps c'est un autre. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, on avait essayé un lot poissonnerie il y a 10 ou 15 ans. Acheter du poisson à Houlgate, par le Code des marchés publics, s'avère impossible, donc on va l'acheter chez le poissonnier du coin. C'est compliqué parce que c'est un tout petit besoin, mais pour intéresser des fournisseurs, ce n'est pas formidable.

**M. le Maire**

Merci.

Pas d'autres questions sur la boucherie ou les autres lots ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**Délibération DE-030719-072      Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert n° 2019/036 relatif à la fourniture et la livraison de chèquiers ou de cartes cadeaux au profit du personnel communal de La Garenne-Colombes**

**M. le Maire**

Mme Raimbault veut des chèquiers et des cartes cadeaux.

**Mme Raimbault**

Merci, Monsieur le Maire.

Le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande d'une durée d'un an reconductible trois fois par périodes de 12 mois. Il concerne les chèques et les cartes cadeaux pour les naissances, Noël et la fête des mères. Deux sociétés ont répondu à l'offre : Cadhoc et Edenred. L'analyse fait apparaître que la société Edenred est la plus avantageuse.

Je vous propose que M. le Maire signe ce marché. Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions à Mme Raimbault. On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**Délibération DE-030719-073      Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert n° 2018/64/07 relatif à une prestation de contrôleur technique pour la réalisation d'un pôle culturel à La Garenne-Colombes**

**M. le Maire**

Le point suivant est traité par M. Hervo.

**M. Hervo**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de désigner un contrôleur technique en vue de la réalisation future du pôle culturel qui a déjà été évoquée dans d'autres cadres tout à l'heure. Je rappelle que le contrôleur technique est celui qui contrôle la conformité réglementaire des études et la réalisation réglementaire en termes de solidité, isolation thermique, performance énergétique, accessibilité handicapés et tout ce qui est réglementé.

Un appel d'offres a été lancé. Tous les principaux professionnels du métier ont répondu et, à l'issue de deux réunions de la Commission d'appel d'offres, puisque la première commission avait demandé des compléments d'information aux candidats, c'est la société Socotec qui a été désignée.

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer ce marché auprès de Socotec, étant entendu que cette intervention commencera dès le lancement des études. On n'en est pas encore là, puisque le projet et le maître d'œuvre ne sont pas encore désignés, mais au moins, on sera prêt sur ce thème. Merci.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions à M. Hervo ? Pas de questions. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**Délibération DE-030719-074      Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la modification n° 1 au marché de travaux d'entretien et d'aménagement des voiries communales sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes**

**M. le Maire**

Toujours M. Hervo.

**M. Hervo**

Il s'agit de passer un avenant au marché d'entretien des voiries communales. Ce marché d'entretien est un marché anciennement à bons de commande. Cela doit être maintenant un accord-cadre uni-bénéficiaire qui est la société UFS comme chacun le sait. C'est un marché à minimum de 100 000 € et maximum 500 000 € par an, renouvelable trois fois, donc sur quatre ans, d'un montant maximum global de 2 M€.

Il s'avère que, sur l'année 2019, un certain nombre de travaux imprévus ou urgents ont dû être entrepris. Compte tenu des délais, il a été jugé opportun de traiter la réflexion de la rue Roure qui nous a été proposée par la Ville de Bois-Colombes. Cet ensemble de travaux entraîne un dépassement significatif du montant de l'année 2019. Il nous est demandé d'augmenter ce montant maximum pour l'année 2019 de 528 000 €, c'est-à-dire le porter à 790 000 € en valeur de janvier 2019. La moitié de la rue Roure qui sera financée par Bois-Colombes ne revient pas se rembourser dans le marché, mais dans la comptabilité générale, ce que Jean-Philippe Ballin a mentionné dans le budget supplémentaire. On dépasse un marché, mais le remboursement ne vient pas le compenser, en tout cas pas directement.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. C'est très clair.

Des questions à M. Hervo ?

**M. Conway**

Je ne sais pas si cela fait partie de ce marché, la réalisation de la pointe à l'angle de la rue Foch et de la rue Gabriel Péri. Il y a une pointe très longue. J'ai constaté que les poids lourds n'arrivaient pas à passer. Est-ce que ces travaux sont prévus dans ce budget ou dans un autre budget ?

**M. Hervo**

C'est l'aménagement de la place de la Liberté, tout simplement. Ces travaux sont cohérents avec le futur plan de circulation dans lequel l'avenue Foch ne sera plus circulée de façon habituelle, en tout cas pas dans le sens Ouest-Est. Pour l'instant, c'est un peu ambigu parce qu'on est en phase travaux avec des plans de circulation provisoires. Il faut patienter jusqu'à l'achèvement des travaux. On est dans le projet Liberté.

**M. le Maire**

Merci.

Des questions ?

**M. Duclos**

Je voterai contre cette proposition. Je peux comprendre que cette année on veuille multiplier et achever divers travaux de voirie bien visibles, mais par principe, j'ai toujours été très réticent à la pratique des avenants dans un marché. 10 ou 20 %, cela passe, mais plus de 50 % du montant maximal, cela me semble dénaturer le marché et complètement en dehors des clous de ce qui est fixé.

**M. Hervo**

Sur l'année, oui. C'est pour cela que j'ai mentionné le montant total du marché au cours de sa durée, c'est-à-dire sur les quatre années. Sur les quatre années, on est dans un pourcentage relativement habituel, admissible plus exactement. Vous avez raison, travailler par avenant n'est pas toujours la manière la plus élégante, mais quand on est pressé, quand c'est urgent, vous le savez et vous avez l'expérience, le temps de faire un cahier des charges, le temps de consulter, le temps d'analyser... On n'a pas forcément gagné de l'argent parce qu'on ne bénéficie pas nécessairement de l'effet d'échelle, alors que le marché de bail d'entretien bénéficie d'un effet d'échelle assez significatif. On a perdu six mois. C'est un compromis en permanence. Il faut s'équilibrer entre l'urgence et probablement pas une efficacité économique.

**M. le Maire**

Si je puis me permettre, Jean-Pierre, je pense qu'il faut être pragmatique. On a eu des travaux qui n'étaient pas prévus. Je pense à Vélib'. Cela fait partie des travaux qui n'étaient pas prévus et prévisibles, parce que la proposition au début du marché n'avait pas été faite par la Métropole. Cela aurait été dommage de ne pas prendre Vélib' au motif que l'on ne voulait pas faire d'avenants au marché.

La deuxième raison est l'affaire de Bois-Colombes. Pour la rue Roure, c'est très difficile de faire des rues entre deux communes, parce qu'il faut que les services se mettent d'accord et que les élus décident d'un calendrier, etc. Nous avons un alignement de planètes qui fait que la Ville de Bois-Colombes est d'accord pour faire les travaux rue Roure. Si nous n'avions pas été en mesure d'accepter la réalisation desdits travaux, le risque aurait été grand qu'à l'exercice budgétaire suivant, la Ville de Bois-Colombes puisse faire un autre choix budgétaire et ne les finance pas. Je pense que c'est un acte de responsabilité d'avoir fait cet avenant pour permettre les travaux de la rue Roure et ne pas manquer l'occasion de les faire. En tout cas, je pense qu'il faut que l'on assume cette décision avec un avenant de 14 %, en sachant qu'on fait beaucoup d'opérations supplémentaires. C'est cela, le sujet. Ce n'est pas 14 % sur un marché donné, sinon, ce serait embêtant.

Monsieur Conway, encore ?

**M. Conway**

Nous nous abstiendrons sur cette délibération parce que nous ne sommes pas très à l'aise avec ce sentiment d'urgence qui fait voter cet avenant, compensé par le fait qu'UFS, la société qui, à l'époque, avait été retenue était bien plus intéressante que les deux compétiteurs qu'il y avait. C'est pour cela que nous nous abstenons.

**M. le Maire**

J'entends, Monsieur Conway, mais vous comprenez que quand vous dites cela, ce n'est pas qu'une simple mesure technique. Si nous suivions votre avis, cela signifie que nous ne pourrions pas financer les travaux Vélib'. C'est la conséquence pratique. On peut se raconter des histoires. Nous ne pourrions pas financer la rue Roure. Je pense que les habitants de la rue Roure seront intéressés pour noter qu'il y a au Conseil municipal des gens, pour des raisons qui leur appartiennent et qui sont certes tout à fait légitimes, ne souhaitent pas d'avenants qui permettent de faire les travaux. Quant à Vélib', je ne le souligne même pas tellement la situation me paraît curieuse.

Je note votre vote.

**M. Conway**

J'apporte la précision qu'il y a urgence parce qu'on ne prévoit pas le budget en conséquence. Vélib', ce sont des travaux qui ne viennent pas là. La décision d'installer les stations a été prise il y a maintenant pratiquement deux ans, pour les six stations. On savait que ces travaux allaient générer, à un moment donné... D'ailleurs, on vous avait dit à l'époque – vous allez me dire que je ne l'ai pas dit – que l'on était plutôt partisan, pour certaines stations, de mutualiser avec les communes qui étaient limitrophes, pour Courbevoie, Colombes, etc. pour partager ces frais. On était bien au courant du coût que cela avait au niveau des travaux.

**M. le Maire**

Je comprends que vous soyez ennuyé par ma remarque et que vous essayiez de trouver une explication. En pratique, quelles que soient les explications, les vôtres ou les miennes, si l'on ne vote pas l'avenant, il n'y a pas Vélib' et il n'y a pas Roure.

Deuxièmement – pardon de faire cette remarque incidente –, si vous croyez que Vélib' va arriver rapidement si l'on décide de faire des stations communes avec les villes voisines, vous avez le temps de vous mettre au vélo. Nous avons décidé de mettre six stations à La Garenne-Colombes, là où d'autres villes plus importantes en mettent deux, parce que nous considérons que c'est un service donné aux Garennois et que les transports ville-ville seront importants le jour où les six stations seront installées.

Nous entendons les conséquences, mais je pense que chacun devra assumer les conséquences politiques de vote que, parfois, j'ai du mal à comprendre.

**M. Conway**

Si vous commentez à nouveau, je reprécise. On ne cautionne pas la non-préparation notamment du budget consécutif à Vélib' qui remontait à cette période. C'est tout. On ne vote pas contre, mais ne nous demandez pas de cautionner quelque chose qui, pour nous apparaît, comme une non-préparation.

**M. le Maire**

Vous ne votez pas contre, vous vous abstenez, c'est-à-dire que c'est la non-décision la plus totale.

Monsieur Hervo, vous voulez préciser quelque chose ?

**M. Hervo**

Je crois, Monsieur Conway, que vous confondez tout et que vous le faites exprès, mais ce n'est pas grave.

Vous parlez de prévoyance budgétaire. Il ne s'agit pas de prévoyance budgétaire, il s'agit de prévoyance de marché. Sur Vélib' par exemple, tant que l'opérateur n'était pas désigné et tant que les prescriptions techniques d'installation des stations n'étaient pas connues, comment vouliez-vous que l'on passe un marché, l'année dernière par exemple, sur un objet inconnu ? C'est quand l'objet a été connu que l'on a pu passer le marché. Qui avait-on à notre disposition pour répondre rapidement ? Le titulaire du bail, en l'occurrence la société UFS. Vous parlez d'imprévoyance budgétaire, c'est un certain débat, mais en l'occurrence, il ne s'agit pas de budget, il s'agit de passer des marchés et de réaliser des choses. Il y avait, en tout cas pour Vélib', une véritable urgence, sous peine de perdre six mois pour faire les travaux. Ne confondez pas la gestion budgétaire et la gestion opérationnelle des marchés. Je ne crois pas, compte tenu de votre expérience, que cette confusion vous échappe en réalité.

**M. le Maire**

J'ajoute, pour compléter ce que dit M. Hervo, qu'il n'y a aucune imprévoyance budgétaire. La preuve est que nous avons le budget pour le payer. Nous avons inscrit cela. La question n'était pas là. La question était que vous ne pouvez pas passer un marché quand vous n'avez pas la définition de l'objet du marché.

On va passer au vote.

Qui s'abstient ? 2. Très intéressant. Qui est contre ? 2. Qui est pour ? 31. Merci beaucoup.

## **II - Pôle Population**

### *Petite enfance et affaires familiales*

#### **Délibération DE-030719-075**

#### **Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales**

**M. le Maire**

Le point suivant est l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de la CAF. C'était Mme Bordet. Je vais vous présenter le dossier. Ensuite, il y a la modification du règlement de fonctionnement, les deux étant liés.

La caisse d'allocations familiales nous a fait parvenir des modifications de la convention d'objectifs et de financement qui tiennent, dans les documents qui vous ont été donnés, essentiellement à une revalorisation de la participation des familles compte tenu du fait que cela avait été gelé depuis 2002, à l'application de la tarification à l'heure, et à la réponse à des familles à besoin particulier. Je pense notamment aux familles d'enfants en situation de handicap ou aux familles extrêmement démunies. Tout cela fait que nous devons passer un avenant à notre convention qui nous permet de recevoir les financements de ladite CAF.

Avez-vous des questions ou remarques ? On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

#### **Délibération DE-030719-076                    Modification du règlement de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance**

##### **M. le Maire**

La modification du règlement du fonctionnement des crèches, conséquence en particulier de ce que nous venons de voter, avec un addendum particulier sur le devenir de la halte-garderie Joffre et le multi-accueil Mangeard. Ce règlement de fonctionnement reprend les éléments que je vous ai cités dans la précédente délibération.

Avez-vous des questions ?

##### **M. Campion**

Pour la restructuration des deux haltes-garderies, Monique Mangeard va devenir une crèche conventionnelle, si j'ai bien compris. À combien estimez-vous le nombre de berceaux supplémentaires que cela va dégager, en sachant que, si j'ai bien lu, il n'y a pas de transfert de personnels ? À peu près combien de berceaux cela devrait dégager pour Monique Mangeard ?

##### **M. le Maire**

Sous réserve d'une analyse technique plus fine, je pense que l'on peut imaginer une demi-douzaine de berceaux supplémentaires.

Y a-t-il des remarques particulières, des questions ?

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

#### **Logement**

#### **Délibération DE-030719-077                    Charte d'engagement de gestion et de sécurité à destination des bailleurs sociaux**

##### **M. le Maire**

Vous savez que, très régulièrement, la Ville de La Garenne est amenée à participer financièrement à la réalisation de logements sociaux, soit sous forme de subventions directes, soit sous forme de garanties d'emprunt. Jusqu'ici, il n'y avait pas d'engagement particulier du bailleur qui bénéficiait des deniers municipaux, si ce n'est de faire profiter la Ville de La Garenne d'un certain nombre de réservations au prorata de notre participation financière. Rien que de très banal.

La vie quotidienne de certains bailleurs fait que nous avons pensé intéressant de travailler sur une charte que nous proposerions à la signature des bailleurs sociaux futurs qui réaliseront des opérations à La Garenne-Colombes pour leur demander de s'engager sur un certain nombre de principes de mixité, de laïcité, de bon respect des règles de vie commune, et de s'assurer que leurs propres locataires respectent lesdits principes. C'est l'objet de la convention qui vous est proposé et soumise.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Conway.

##### **M. Conway**

Par rapport à ce document, pour nous, c'est typiquement un sujet qui aurait dû faire partie d'une thématique de la Commission locale de prévention de la délinquance. À ce sujet, je voulais vous demander... C'est la première fois qu'il y a cette frontière entre privé et espace public, et je pense que cela mérite une discussion plus approfondie au sein de ce Conseil.

À ce sujet, avez-vous eu un retour du Préfet concernant la convocation du CLSPD si vous dépendez... Vous disiez l'autre fois que vous dépendiez de son agenda. Est-ce toujours le cas ?

##### **M. le Maire**

Bien sûr, plus que jamais nous dépendons de l'agenda de M. le Préfet, et nous n'avons malheureusement pas de date.

Sur la délibération qui vous est soumise, avez-vous des remarques particulières, des questions ?

Monsieur Duclos.

##### **M. Duclos**

J'avoue avoir été assez choqué par le document. J'apprends de façon implicite que les pauvres ne s'occupent pas de leurs ordures. Je trouve cela très stigmatisant pour les habitants des logements sociaux. De plus, dans le texte, on parle de lutte contre la ségrégation ethnique. C'est curieux, ce qui est écrit comme moyen de réaliser cette lutte contre la ségrégation ethnique. Pour moi, cela ne s'impose pas. Il me semble que le premier des leviers est d'augmenter le nombre de logements sociaux sur La Garenne.



**M. le Maire**

Vous avez une lecture qui me paraît un peu curieuse. J'aimerais que vous me citiez le texte qui est aussi terrible sur les ordures ménagères. Je suis un peu surpris.

Ce que nous voulons simplement, c'est que les bailleurs sociaux soient conscients qu'ils ont une obligation de mixité et de faire vivre celle-ci. Ils ont une obligation de faire en sorte, dans les immeubles dont ils ont la charge, et qui sont financés en partie par la puissance publique, de faire respecter la quiétude d'un certain nombre au bénéfice de tous. Si vous saviez le nombre de plaintes que j'ai de gens qui vivent dans les logements que nous avons financés et qui se plaignent d'une manière légitime, mais déprimante quand on lit les courriers, de l'inaction de certains bailleurs en matière de lutte contre les incivilités, c'est effrayant.

Au contraire, cette convention a pour message, à tous les gens qui nous écrivent et qui me saisissent, de dire aux gens : « vous n'êtes pas seuls dans la détresse que vous vivez parce que le bailleur vous abandonne. Nous, Ville de La Garenne-Colombes, nous allons exiger du bailleur qu'il agisse ». Dans le passé, nous l'avons déjà fait. Je peux vous citer des exemples à La Garenne-Colombes de situations de crise où il a fallu que nous persuasions, souvent d'une façon très compliquée, les bailleurs d'agir vis-à-vis de tel locataire qui rendait la vie impossible à ses voisins vis-à-vis de tel autre qui occupait en permanence le hall d'entrée. C'est cela, la réalité de la vie d'un certain nombre de concitoyens. À quel motif je leur dirais « débrouillez-vous avec votre bailleur » ? Le bailleur, parfois, ne répond même pas. C'est notre rôle à nous, municipalité, de dire aux Garennois qui sont l'objet de toutes ces brimades de la part de voisins indécents que nous allons prendre leur défense. Je n'accepte pas qu'il y ait des halls d'immeuble occupés, que des poubelles soient renversées, mal gérées, que des ascenseurs soient souillés par des comportements inadéquats.

J'écoute ceux qui viennent me voir et qui me disent qu'ils n'en peuvent plus. Il n'y a pas de barrière public/privé, il y a de l'argent public dans ces opérations, et cet argent mérite que l'on en justifie l'utilisation. Si un bailleur social estime qu'il est choqué parce que je lui demande des comptes sur la gestion d'immeubles qui ont été construits grâce aux impôts des Garennois, rien ne l'oblige à signer la convention et rien ne l'oblige à construire à La Garenne-Colombes. Il y a des règles en société. Aussi longtemps que je serai maire, je défendrai ceux qui n'ont personne pour les défendre dans ces logements. Je ne vois pas en quoi c'est choquant de dire : non aux occupations de halls d'immeuble, non au n'importe quoi dans la vie quotidienne des voisins. Nous ne sommes pas d'accord.

**M. Duclos**

J'aimerais ajouter que sur la sécurité et les incivilités, le texte contient des propositions avec lesquelles je suis d'accord. Je souhaiterais, je demande que le texte soit envoyé à toutes les copropriétés de la Ville de La Garenne, ce qui permettra d'enlever le caractère stigmatisant de ce texte.

**M. le Maire**

Quelles copropriétés ? Pourquoi parlez-vous des copropriétés ?

**M. Duclos**

Les bailleurs ont des... Je ne comprends pas la question.

**M. le Maire**

Je ne comprends pas pourquoi vous voulez que l'on envoie ce texte aux copropriétés de La Garenne. Il ne s'agit pas des copropriétés de La Garenne.

**M. Duclos**

Toutes les résidences d'immeuble. C'est peut-être cela dont on parle. On parle des différentes résidences de La Garenne.

**M. le Maire**

Pas du tout. Je vais réexpliquer. La puissance publique, c'est-à-dire vous, nous, nous finançons des bailleurs sociaux qui construisent des immeubles sociaux. En contrepartie du financement public, nous avons quelques droits de réservation. J'observe une recrudescence majeure des plaintes d'un certain nombre de ces immeubles sociaux qui sont les victimes des agissements d'un certain nombre d'habitants sur place qui bénéficient eux aussi des mêmes droits de logements sociaux et qui se comportent mal, qui sont impunis, parce que vous savez qu'il n'y a pas de bail, qui prétendent être dans l'impunité la plus totale, qui occupent le hall d'immeuble jusqu'à deux heures du matin, qui dealent de la drogue en bas en étant menaçants. Tout cela n'est plus possible. Je pense que la Ville de La Garenne ne doit plus financer ces gens qui ne sont pas capables de faire respecter l'ordre et la sécurité des bonnes gens qui habitent leurs immeubles. Il faut défendre ces gens. Désormais, quand un bailleur social, et il ne s'agit pas de copropriétés, voudra bénéficier de subventions de la Ville, il sera invité à signer cette convention, et s'il ne la signe pas, la Ville ne financera pas et on trouvera quelqu'un d'autre. Ne vous inquiétez pas, on trouvera, parce que des bailleurs sociaux qui veulent construire à La Garenne, il y en a.

Je vous en prie, Madame.

**Mme Naturel**

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Bien sûr que la préoccupation de sécurité des habitants est légitime et nécessaire. C'est peut-être plus sur la méthode de cette charte que sur le fait de faire une charte sur laquelle je suis assez d'accord. Vous dites « on a travaillé », mais avec qui ? Avec les habitants ? Cela aurait peut-être nécessité un travail en commun pour savoir comment on vit ensemble, ce que l'on met en place, au lieu d'avoir quelque chose d'assez coercitif alors que l'on a besoin de logements sociaux et de construire. Aller sur la question du financement, je trouve cela un peu trop.

Je parle aussi des associations de locataires. Ont-ils été interrogés sur la question ? Comment avez-vous travaillé pour élaborer ce texte qui nécessiterait, à mon sens, d'être poussé un peu plus loin de façon collective ?

### **M. le Maire**

C'est assez simple, en recueillant les témoignages des habitants et en particulier de ceux qui viennent se plaindre.

Le fait de demander un engagement à un bailleur qui n'a pas l'habitude de se voir soumettre une quelconque règle puisse jeter autant de troubles dans une assemblée comme la nôtre est, permettez-moi de le dire, un peu inquiétant. Je vous invite à lire le texte : « *Le bailleur assure aux occupants de ses biens la jouissance paisible des habitations qu'ils occupent. Il rend compte chaque année à la commune des actions qu'il entreprend en matière d'entretien de son patrimoine, de propreté des parties communes, de sécurité – c'est peut-être ce mot qui fait peur – des accès à sa résidence, d'organisation de la vie collective (espaces communs, déchets encombrants), de prévention et de gestion des troubles de voisinage, de prévention et de gestion des comportements d'appropriation – les fameux halls d'immeuble – ou de repli communautaire de la part de ses locataires ou de personnes extérieures à sa résidence les commettant à l'intérieur de celle-ci. Il signale sans délai au maire tous les comportements violents troublant l'ordre et la tranquillité publique, les comportements d'appropriation ou de reprise communautaire de ses locataires ou de personnes extérieures de la résidence à l'intérieur de celle-ci. Il s'engage à faire respecter les réglementations d'assainissement, de stationnement, de gestion des (inaudible\*)* ».

Pourquoi met-on cela ? Certains bailleurs ont des espaces de stationnement assez vastes et il n'y a aucune régulation. On a des voitures qui entrent, qui stationnent, on ne sait pas d'où elles viennent. On sait que parfois elles se prêtent à des commerces que l'on pourrait qualifier de curieux, probablement illicites, des voitures qui restent très longtemps, dont personne ne connaît le propriétaire, en tout cas aucun des locataires, et personne ne s'en émeut. Tranquillité publique, notamment le bruit. « *La commune s'engage à apporter au bailleur, par l'action de ses services, toute son aide à la résolution des conflits qui en résulteraient avec ses locataires* ». Nous disons aux propriétaires : faites nous savoir toutes les difficultés que vous avez, faites-nous un rapport sur la vie quotidienne – c'est la moindre des choses, on paie –, et si vous avez des problèmes, nous allons essayer de les résoudre avec vous. C'est un état extrêmement répressif.

Je rappelle que la mixité est un objectif de la loi. C'est une des justifications du logement social. « *Le bailleur s'engage expressément, dans le respect strict des droits et des devoirs des réservataires, à veiller à ce que les attributions, tous contingents confondus, contribuent à assurer une mixité réelle de l'occupation de sa résidence. Il rend compte à la commune à sa demande des actions entreprises. Il contribue à la lutte contre la ségrégation ethnique sur le territoire communal et au sein de ses résidences. Il demande aux désignataires, dans le respect de la réglementation, la présentation de trois dossiers par logement* ». C'est la loi. Pourquoi le fait-on ? On a des bailleurs qui osent ne nous présenter qu'un seul dossier. « *En cas d'opposition répétée de ses locataires aux engagements pris par le bailleur, le bailleur engage des actions concrètes vis-à-vis de ces derniers pour résoudre ces situations* ». L'alerte, puis attention, attention, attention, on va agir !

Il s'agit de responsabiliser ceux qui bénéficient de l'argent public. Nous ne sommes pas une caisse de distribution d'argent en nous contentant de recevoir des droits de réservation. Je défends les gens qui habitent dans les logements sociaux. Je ne les laisse pas aux mains de petites frappes ou de petits voyous qui font la loi. La Ville de La Garenne s'engage dans ce sens. On a un exemple, vous le savez très bien : à Pierre Denis, si nous n'étions pas intervenus, il y avait l'utilisation communautaire d'un local associatif, et c'est parce que la Ville est intervenue que nous avons empêché qu'un individu utilise le local communautaire de la communauté pour y organiser des cours de rattrapage scolaire uniquement pour les garçons. Soyez vigilants, ne soyez pas naïfs et soyez actifs. C'est cela que je vous propose. Je ne vois pas en quoi c'est gênant. Ce qui est gênant, c'est l'inaction.

Je vous en prie.

### **M. Campion**

Une question sur l'article 3 sur la vidéoprotection. Avez-vous demandé l'avis de la CNIL, parce que cela va être une connexion entre, de ce que je comprends, les systèmes de vidéoprotection des immeubles des bailleurs sociaux sur les accès et les parties communes, et le système de la commune ? Est-ce que la CNIL a été consultée pour avoir son avis, ou peut-être son autorisation d'ailleurs ?

### **M. le Maire**

La question ne se pose pas toujours dans ces termes. Nous demandons qu'il y ait de la vidéoprotection, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. En tout cas, il n'y a aucune obligation. Nous souhaitons que ce soit obligatoire. Quand un bailleur vient s'installer à La Garenne, il s'engage à vidéosurveiller le hall d'entrée contre les exactions, de même que les parkings, puisqu'il y a beaucoup de cambriolages dans les parkings.

Deuxièmement, une fois que cette vidéoprotection sera organisée, se posera la question du traitement des images. Si le propriétaire bailleur veut lui-même traiter ces images, et on peut imaginer le cas d'un bailleur qui possède de très nombreux immeubles, qu'il puisse lui-même se doter d'un centre de surveillance urbaine. Nous ne sommes pas du tout désireux d'avoir des images supplémentaires. Nous avons ce qu'il faut. Si la question se posait et il nous disait « nous aimerions que vous puissiez traiter les images », nous nous poserions la question et nous lancerions les procédures *ad hoc*. La vraie étape est de les pousser à organiser la vidéoprotection.

### **Mme Naturel**

Je voulais aussi intervenir sur l'article 3. J'ai entendu que des amicales de locataires ou des habitants d'immeubles n'ont pas été consultés pour la rédaction de cette charte.

### **M. le Maire**

Je vous ai répondu.

### **Mme Naturel**

Vous avez pris en compte des plaintes qui ont été faites pour la rédiger. C'est différent d'être partie prenante d'un projet.

### **M. le Maire**

C'est nous qui l'avons rédigée à partir de témoignages des habitants.

### **Mme Naturel**

Je voyais plus l'élaboration de règles communes par les échanges et débats entre les amicales de locataires qui s'approprient cette charte, et que cela ait un effet positif, et non pas seulement répressif à terme.

Je partage certains articles, il n'y a pas de souci, hormis cet article 3 où, pour moi, vous imposez un programme d'investissement par la vidéoprotection. *Quid* des charges supplémentaires que cela va causer pour les locataires ? Ils peuvent ne pas être d'accord avec la vidéoprotection et d'autres plutôt favorables. Il n'y aura plus le choix. Je m'abstiendrai pour ce fait.

**M. le Maire**

Merci.

Quand vous calculez comme cela le prix de revient d'une caméra de vidéoprotection, ce sont des coûts qui ne sont pas élevés du tout. Vous parlez bien du fonctionnement. C'est de l'investissement. L'investissement n'est pas une dépense récupérable sur le dos des locataires, donc vous n'avez pas de souci avec l'investissement. Le coût de l'entretien d'une caméra... Vous voyez combien coûte une caméra. Cela ne coûte rien en fonctionnement, cela coûte l'électricité.

Monsieur Conway, vous vouliez la parole.

**M. Conway**

Je voulais faire remarquer que, sur l'exemple que vous donnez sur la résidence Pierre Denis, il n'existait pas de charte à l'époque. Cela n'a pas empêché d'intervenir et de régler le problème.

Nous avons deux regrets. Le premier, à l'instar de ce que vient de dire Adélaïde Naturel, le regret que cela n'ait pas été co-construit avec les intéressés et avec le CLSPD.

Le deuxième regret est le fait qu'il y a une absence de transparence dans l'attribution des logements sociaux, et nous vous rappelons notre demande d'installation d'une commission d'attribution pluraliste des logements sociaux.

**M. le Maire**

Évidemment, c'est un autre sujet, mais vous avez une spécialité, Monsieur Conway, de ne jamais commenter réellement le sujet. Sur le fond, au-delà de la technique d'élaboration dont vous pensez qu'elle aurait dû être discutée, qu'en pensez-vous ? Vous êtes d'accord sur le fond ?

**M. Conway**

Sur le fond, je rejoins la remarque sur le fait que ce texte, à votre corps défendant peut-être, contribue à stigmatiser les choses. Je pense que l'on a jamais intérêt à insister sur le côté obscur de la force, mais plutôt sur toutes les forces positives du vivre ensemble. Même si les conditions sont difficiles, la meilleure des solutions est de construire ensemble.

**M. le Maire**

Très bien. Voilà qui est très précis. Les pires ennemis des gens qui sont soumis aux exactions, les voyous, ce sont leurs faux amis.

Sur l'affaire Pierre Denis, vous dites qu'il n'y avait pas de convention et qu'on y est arrivé. Vous n'avez pas du tout suivi le sujet. On l'a su par hasard. À 15 jours près, on se faisait à voir. Je l'ai su par un des habitants qui est venu m'en parler en disant : « Attention, il y a un type qui est en train de prendre d'assaut le local associatif, et voilà ce qu'il veut en faire ». Cette personne ne serait pas venue me voir par hasard, 15 jours plus tard, c'était fait, le local était occupé, et vous aviez une occupation communautaire d'un individu dont on a su ensuite qu'il était fiché S. Comme cela, je l'ai dit.

Ce que je veux, c'est être au courant de ce qu'il se passe pour pouvoir agir. Il se trouve que l'on a agi, mais c'était le fruit du hasard et une volonté où l'on a vraiment poussé les murs. Laurent Zacaropoulos s'en souvient, il était partie prenante de cette affaire. Il a fallu, non pas violer les propriétaires, mais un peu quand même. Ils étaient très tièdes sur cette affaire.

Ce que je veux, c'est que la Ville de La Garenne puisse avoir des moyens d'action. Il ne faut pas se laisser faire. Souvent, ces sujets se traitent au dernier moment parce qu'on n'est pas au courant. C'est un sujet très grave, ce n'est pas une petite chose. Je vous rappelle cette affaire, puisque tout le monde fait semblant qu'il n'y a pas de problème, dans cette cage d'escalier, de ces deux individus qui allaient d'appartement en appartement pour menacer les femmes seules en leur disant : « ce n'est pas bien, tu ne portes pas le voile. On va revenir te voir et cela va mal se passer ». Ensuite, victimes de violence dans le hall d'immeuble par les copains qui étaient arrivés. Si vous laissez faire cela, où est la liberté, où est la République, où est la laïcité, où sont nos grands principes ? Les grands principes, c'est intéressant, mais à condition qu'on les défende. Si on laisse faire en disant « c'est stigmatisant », vous vous retrouvez avec des gens qui sont les premières victimes. Je vous rassure, ce ne sera pas vous. Vous êtes tous protégés, vous avez des copains, vous avez tous une structure culturelle, un environnement, des amis qui font que, même si vous étiez face à cette difficulté, vous vous en sortiriez. Il y a des gens qui ne s'en sortent pas et qui ont besoin d'être aidés. Cela sert à cela, la société. Je ne comprends pas cette difficulté à mettre sur des faits les vrais mots. C'est source de... Bref, passons.

Je vous propose de passer cette convention. Y a-t-il d'autres remarques ?

On va voir qui va voter pour.

Qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? 3. Qui est pour ? Je vous remercie.

Monsieur Conway, dernier point. Vous avez fait un excursus sur les commissions d'attribution. Ce sont celles des bailleurs sociaux. Nous sommes invités chez les bailleurs sociaux. Il ne faut pas tout mélanger. On a l'impression que l'on ne vous invite pas aux commissions d'attribution, mais ce sont les commissions d'attribution des bailleurs.

**M. Conway**

Quand on dit que l'on est invité, on peut être invité d'une manière pluraliste.

**M. le Maire**

Non. La Ville de La Garenne a un poste dans la commission d'attribution.

**III - Pôle Technique**

*Espaces verts*

**Délibération DE-030719-078          Permis de végétaliser et charte y afférente**

**M. le Maire**

Madame Legendre, vous avez la parole sur ce sujet plus léger mais très important.

**Mme Legendre**

Bonsoir.

La Ville souhaite encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative des habitants qui favorisera la biodiversité et créera du lien social. Dans ce but, la Ville délivrera un permis de végétaliser à toute personne dont le projet déposé en mairie aura été validé par le service des espaces verts. Ce permis passera également par la signature et le respect d'une charte de végétalisation qui regroupe des engagements entre la Ville et les signataires. Ce permis sera délivré pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction et pour une durée de six ans. Trois dispositifs seront proposés : pieds d'arbres, jardinières sur barrière ou petits espaces en pleine terre déjà existants.

Pour préserver une certaine harmonie et également pour des raisons de sécurité, la mairie fournira les jardinières et les canivelles\* pour les pieds d'arbres si besoin. La terre et les végétaux restent à la charge du demandeur. Une liste de plantes conseillées et interdites sera fournie.

Les sociétés et les commerçants sont exclus de ce dispositif, car leur demande pourrait être considérée comme une autorisation à usage commercial.

Je vous demande donc d'approuver la mise en œuvre du permis de végétaliser sur la commune.

**M. le Maire**

Mme Legendre a fait sa présentation. Avez-vous des questions ?

Bravo, Madame Legendre. C'était un engagement que nous avons pris et que vous mettez en œuvre, qui est la participation des Garennois à la végétalisation de l'espace public. Je vous félicite.

**Mme Gaillabaud**

Une petite précision. Ce permis de végétaliser est dans le droit-fil de ce que nous avons voté au dernier Conseil municipal, c'est-à-dire la charte bleue et verte.

**M. le Maire**

Merci, Madame Gaillabaud, pour cette précision utile.

Des remarques ?

Monsieur Champion.

**M. Champion**

On vous félicite souvent en ce moment. Nous sommes contents, parce qu'on pousse depuis longtemps la végétalisation de la ville. La commune ne possède que deux fleurs dans les chartes des villes et villages. Même si « permis de végétaliser » peut prêter à sourire, c'est une idée assez originale d'impliquer les citoyens et d'utiliser tout l'espace. Cela reste relativement cadré, mais c'est une bonne idée.

**M. le Maire**

On devait cadrer, parce que c'est le premier, puis on va voir comment vit cette affaire. Peut-être qu'il faudra être plus vigilant à un endroit et plus laxiste et cool sur un autre sujet. C'est une première étape, mais c'est très bien.

Bravo, Christine.

**M. Conway**

Par rapport à votre remarque, vous dites que c'est une première expérience. Si on l'a repris dans notre programme en 2014, c'est parce que cela existait dans beaucoup de villes. On a un retour d'expérience sur cette chose qui est sans discussion possible sur la pertinence de cette approche. C'est pour cela que l'on se félicite aujourd'hui de cette délibération.

**M. le Maire**

J'étais certain que vous alliez dire que vous l'aviez proposé avant nous.

Madame Naturel ?

**Mme Naturel**

Je rejoins les compliments et félicitations. Je suis ravie que la majorité se mette au vert. Il était urgent d'aller dans ce sens. On a les jardins partagés aussi. Je suis très heureuse de voter favorablement. Il est clair que les murs végétalisés sont la solution pour résorber les taux de CO2. Bravo.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci beaucoup.

**Voirie**

**Délibération DE-030719-079 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 9 à la convention de délégation de service public du 16 avril 2010 portant sur la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et pour l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville**

**Délibération DE-030719-080 Convention de délégation de service public du 16 avril 2010 portant sur la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et pour l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville - Fixation des tarifs du stationnement**

**M. le Maire**

La parole est à M. Hervo.

**M. Hervo**

Il s'agit du parking de la place de la Liberté pour lequel il y a lieu de signer un avenant qui entérine les derniers éléments au traité de concession, qui entérine les derniers ajustements de cette affaire qui concerne quatre points. Le premier point est la prise en compte de l'obligation réglementaire de la tarification au quart d'heure, qui modifie la grille de tarifs et les quelques éléments économiques du dossier. Il s'agit de prendre en compte une disposition réglementaire réduisant le taux de l'impôt sur les sociétés et entraînant une économie de charges pour le délégataire. Il s'agit de recaler les formules de révision de prix qui étaient de juin 2009, qui ont 10 ans. Il s'agit enfin de prendre acte de ce que le concessionnaire avec lequel nous avons conclu, Spie Autocité, vient d'être cédé à la société Indigo, le leader du stationnement en France, si j'ai bon souvenir, et de prendre acte que notre interlocuteur ne s'appelle plus Spie Autocité, mais Indigo Infra, qui est le gestionnaire des parkings de ce groupe Indigo.

Voilà ce que je vous propose de voter ce soir, étant entendu qu'il s'agit aussi d'instaurer les tarifs définitifs pour l'ouverture, lesquels tarifs ont été revus d'une part à l'aune des formules de révision des prix contractuels et, d'autre part, à l'aune d'une simplification tarifaire sur les jours de marché, notamment le samedi, qui étaient un peu compliqués, par l'introduction d'une franchise claire et nette de 30 minutes de stationnement dans le parking, c'est-à-dire que les 30 premières minutes seront gratuites pour les usagers.

Voilà, brièvement résumé, ce que contient cet avenant qui va nous permettre, je l'espère, de mettre en service cet équipement. La Commission de sécurité est convoquée pour le 19 juillet, et l'ouverture ne devrait plus tarder après cette Commission de sécurité.

**M. le Maire**

Merci, Jean-Pierre.

Jean-Pierre a commenté les deux délibérations l'une dernière l'autre, c'est-à-dire l'avenant et la fixation des tarifs de stationnement avec les fameuses 30 minutes gratuites. Y a-t-il des observations ou des questions à M. Hervo ?

Monsieur Conway, spécialiste du parking.

**M. Conway**

Merci.

La première question que j'avais, c'est mentionner et rappeler l'extension du périmètre qui avait été fait pour cela. Quel est l'intérêt pour Spie d'avoir un périmètre plus élargi, parce qu'*a priori*, il ne perçoit pas les recettes des stationnements en surface ?

**M. Hervo**

Monsieur Conway, en dépit de votre attention, vous ne devez pas bien suivre ce qu'il se passe dans cette assemblée. Il n'y a plus de notion d'extension de périmètre, puisque depuis un bon moment, la Ville a repris complètement à son compte la gestion du stationnement payant. C'est un paramètre qui n'existe plus dans le contrat de concession.

**M. Conway**

C'est ma deuxième question. Le périmètre actuel du stationnement payant en surface va-t-il être étendu aux rues qui ne sont pas payantes autour de la place du marché ? Si oui, à quelle date ?

**M. Hervo**

M. le Maire me rappelle que c'était dans l'avenant n° 8, ce que je viens de vous rappeler. Nous en sommes au 9.

La réponse est oui, on l'a toujours dit. La date, on verra.

**M. Conway**

Qu'entendez-vous par « on verra » ? Vous ne savez pas à quelle date vous allez faire cela ?

**M. Hervo**

Réunir une commission qui va, de façon collégiale, étudier la question.

**M. Conway**

Ce sera quelle commission ?

**M. Hervo**

S'il le faut, on la créera, pour vous faire plaisir, Monsieur Conway.

**M. Conway**

Troisième chose, dans l'équilibre de l'ensemble du compte de résultat du délégataire, il y a un surcoût pour lui, ou plutôt une baisse de recettes prévisionnelles, notamment par l'histoire des 30 minutes gratuites, qui est *grosso modo* compensée par la baisse de l'impôt société. Là-dedans, le délégataire continue de percevoir la SFE, la subvention fonctionnement...

**M. Hervo**

Forfaitaire d'exploitation.

**M. Conway**

... dans laquelle il va toucher, à partir de 2019, entre 300 000 et 500 000 € tous les ans jusqu'à la fin de la délégation. Je rappelle que cette disposition fait que vous assurez au délégataire une rentabilité, notamment par la pression qu'il y a maintenant de la limitation des places de stationnement autour.

**M. Hervo**

Monsieur Conway, on s'est déjà beaucoup affronté sur ce thème. Je ne vois pas pourquoi vous changeriez d'avis, puisque sinon, ce serait être d'accord avec nous. Vous avez toujours refusé de comprendre à quoi correspond cette SFE. Je l'ai expliqué il y a sans doute quasiment 10 ans. Le temps passe vite. Comme vous, j'ai de la suite dans les idées, je vous explique toujours la même chose. Je recommence une fois de plus.

Il était de tradition, dans la gestion des parkings concédés, en France tout au moins, que les recettes du stationnement payant de surface dans l'environnement immédiat du parking entrent dans l'équilibre financier de la concession. Cette façon de faire, qui a été très pratiquée dans les années 90 et 2000 – je l'ai moi-même vécu professionnellement – génère des situations ingérables en ce sens que l'équilibre financier du concessionnaire est en partie basé sur cette recette, mais il n'a aucun moyen d'action sur cette recette, en particulier aucun moyen d'action sur la police du stationnement, heureusement. La police du stationnement n'est pas encore privatisée en France et je ne souhaite pas qu'elle le soit. Il y avait des chamailleries inextricables – j'en ai vécu à Caen notamment ou à Cergy-Pontoise – entre les concessionnaires et les autorités concédantes, en l'occurrence les municipalités des villes concernées. L'un disait « j'ai un manque à gagner parce que vous ne faites pas la police », et l'autre disait « la police, c'est moi, je fais la police que je veux ».

On a cherché, dès le début de la négociation de ce traité de concession, un moyen d'éviter cette situation qui est toujours inextricable. On a trouvé, d'un commun accord avec le concessionnaire, une compensation forfaitaire réputée représentative de cette recette du stationnement payant dans le périmètre immédiat du parking. C'est le chiffre que vous critiquez ou que vous mettez en exergue avec une belle constance depuis une dizaine d'années. C'est une façon de nous mettre à l'abri de ces chamailleries.

De surcroît, les projections qui sont faites montrent qu'il y a de bonnes chances que la recette réelle soit supérieure à cette recette forfaitaire contractuelle avec le délégataire. Dans ce cas, le bonus est pour la Ville, pas pour le délégataire. Il n'y a pas de voleurs, il n'y a pas de volés. Il y a eu un marché honnêtement conclu, honnêtement négocié entre les parties, qui évite une source de conflits chroniques, dont je ne sais pas d'ailleurs comment les villes dans lesquelles j'ai connu ces sujets ont réussi à sortir. À Caen, c'était l'horreur. Les gens se tapaient dessus verbalement et les avocats y allaient de contentieux en contentieux. Ce n'est pas sérieux. C'est une construction de l'équilibre financier de l'opération.

Sur le sujet que vous avez évoqué tout à l'heure, l'impact de la gratuité de la première demi-heure, certes, vous l'avez souligné et remarqué, il y a un équilibre global qui s'installe. Tant mieux. L'incidence réelle de cette gratuité, personne ne la connaît réellement, ni nous ni le concessionnaire pour l'instant. Tout dépend de la fréquentation et de la durée de fréquentation. Si tout le monde reste 25 minutes, le concessionnaire va y aller de sa poche. Si les gens restent 35 minutes, il va gagner de l'argent. Travailler à ses risques et périls, c'est le principe d'une concession. Voilà ce que je puis vous dire. Je suis prêt à le répéter l'année prochaine si vous le souhaitez.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions à M. Hervo ?

Je vous en prie, Monsieur Conway.

**M. Conway**

Une petite remarque. Ce n'est pas une négociation avec le concessionnaire, c'était une négociation à l'époque avec le seul candidat qui avait répondu à l'offre. C'est pour relativiser cela, parce que pour nous...

**M. Hervo**

Dont acte.

**M. Conway**

Nous sommes d'accord.

**M. Hervo**

Je ne suis pas sûr que cela change grand-chose.

**M. Conway**

Cela change dans la mesure où l'on peut avoir des inconvénients que vous avez soulignés, mais l'inconvénient qu'il y avait pour le délégataire d'un parking était qu'il y avait un risque. Avec la subvention qui est actée tous les ans, vous avez une source non négligeable

de revenus qui est sécurisée, puisque c'est la commune qui s'engage à verser tous les ans ce « truc ». C'était simplement pour vous dire que votre remarque se comprend s'il y avait une négociation avec un concessionnaire. À l'époque, c'était une négociation avec un candidat.

**M. Hervo**

Je ne vois pas la différence. De surcroît, si cela doit devenir la seule source de revenu pour la société Indigo, elle ne va pas avoir fait une très bonne affaire en rachetant Spie Autocité.

**M. le Maire**

Merci.

Le parking va ouvrir, c'est le principal, avec cet engagement des 30 minutes qui est évidemment très important pour le commerce et pour le marché.

D'autres questions, d'autres remarques ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Le deuxième, il s'agit de la fixation des tarifs, la grille à laquelle on fait référence dans le précédent.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? 30.

Pourquoi vous vous abstenes sur la grille ? Elle est bien.

**M. Champion**

Elle est un peu chère. Le prix mensuel d'un parking... Je parle de ces deux termes. C'est une remarque que l'on a collectivement. C'est le prix d'un parking classique à La Garenne-Colombes. Il n'y a aucun vrai intérêt dans ce type de tarif.

**M. le Maire**

Elle n'est pas chère, puisque c'est le prix du parking classique.

**M. Champion**

Cela dépend comment vous voyez les choses. Vous avez à peu près l'ordre de grandeur. Cela fait quand même, pour une personne qui le réserve à l'année, 1 200 à 1 300 € par an.

**M. le Maire**

Oui, c'est sécurisé, à la différence d'un parking...

**M. Hervo**

Vous dites, Monsieur Champion, que c'est le prix d'un parking normal si on loue un parking chez M. Champion s'il en possède plusieurs. Oui, sauf que c'est vidéosurveillé. On a mieux pour le même prix.

**M. le Maire**

Les voies du seigneur sont impénétrables.

#### **IV - Pôle Urbanisme - Prospective territoriale**

#### **Délibération DE-030719-081 Allongement des garanties d'emprunt souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à l'opération de construction de 28 logements sociaux, 49 boulevard de la République - SAHLM 1001 vies Habitat**

**M. le Maire**

Nous allons passer à M. Zacaropoulos qui va nous faire un festival avec cinq dossiers. Vous commencez au 49 République.

**M. Zacaropoulos**

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, mes chers collègues.

Je veux parler de l'allongement des garanties d'emprunt de la société 1001 Vies Habitat qui avait, en 2002, contracté deux emprunts pour la construction de 28 logements sociaux au 49 boulevard de la République auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Aujourd'hui, cette société a renégocié ses crédits auprès de cet organisme et a demandé un allongement de la durée des crédits de 10 années supplémentaires. La Ville avait accordé, en 2000, ces garanties d'emprunt pour ces deux crédits et demande de s'adapter et de rallonger de 10 années la garantie d'emprunt pour ces deux crédits.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver l'allongement de la garantie d'emprunt de 10 années pour ces deux crédits et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

**M. le Maire**

Merci.

Question à M. Zacaropoulos ? Pas de problème sur le logement social de cet immeuble ?

**M. Conway**

C'est la délibération n° 81 ?

**M. le Maire**

Oui, c'est cela.

**M. Conway**

Je réitère la demande d'une commission d'attribution des logements sociaux, puisqu'il est mis dans le contrat qu'on prolonge le droit de regard d'une commune sur ces logements pendant 10 ans. Vous pouvez au moins m'accorder le fait que cela peut s'appliquer dans ce cadre.

**M. le Maire**

J'aimerais bien vous faire plaisir, Monsieur Conway, mais je crains que vous ne compreniez pas tout à fait comment cela fonctionne. Je ne suis pas maître de la commission d'attribution de cet établissement. Nous avons un siège et nous envoyons quelqu'un à ce siège. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Comprenez que nous ne gérons pas les logements sociaux. Je vais peut-être vous apprendre quelque chose : nous n'avons même plus de droit d'attribution.

**M. Conway**

Je parle pour le jour où.

**M. le Maire**

Cela fait des années que vous nous proposez quelque chose tout en sachant que l'on ne peut pas l'appliquer. C'est bien.

**M. Conway**

Si par extraordinaire un jour on est aux affaires, on militera pour que l'opposition de ce moment-là puisse être dans la commission d'attribution. Pour nous, c'est dans un sens comme dans l'autre. Ce n'est pas une histoire d'opposition ou de majorité, c'est l'histoire d'avoir une approche plurielle qui permette de gommer, dans l'esprit de tout le monde, un soupçon de favoritisme ou de clientélisme.

**M. le Maire**

Je suis très sérieux. Quand vous dites cela, vous sous-entendez qu'il y a du favoritisme. Nous ne sommes pas maîtres de l'attribution des logements. Vous dites que vous voulez gommer un soupçon de favoritisme. Vous le dites d'une manière décontractée, mais c'est très grave, parce que quand vous dites cela, vous suggérez qu'il y en a. Comment voudriez-vous que nous commettions un quelconque délit de favoritisme alors que nous ne pouvons pas désigner les gens ? C'est quand même incroyable !

Je vais vous faire une promesse. Si par extraordinaire – c'est le mot que vous avez utilisé – vous étiez maire de La Garenne-Colombes et j'étais dans l'opposition, je ne ferais que des propositions intelligentes, honnêtes et non démagogiques. Vous voyez, j'ai pris un engagement.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Finalement, vous votez pour.

**Délibération DE-030719-082                      Garantie d'emprunt relative à l'opération d'acquisition/amélioration d'un immeuble en vue de la création de 11 logements locatifs sociaux, 34 rue Voltaire – SA HLM Hauts-de-Seine Habitat**

**M. le Maire**

Monsieur Zacaropoulos, vous êtes au 34 rue Voltaire.

**M. Zacaropoulos**

Pour une opération dont nous avons déjà parlé lors d'un précédent Conseil municipal. Le bailleur Hauts-de-Seine Habitat a décidé\* de la réhabilitation de 11 logements dans l'immeuble situé au 34 rue Voltaire en vue d'en faire des logements sociaux. Dans le cadre de cette opération, la Ville lui avait déjà octroyé deux subventions : une subvention de 158 000 € et une subvention d'équilibre de 150 000 €, en contrepartie d'un droit de réservation de six logements. Hauts-de-Seine Habitat vient d'avoir l'accord de principe de son emprunt auprès de la Caisse des dépôts et de consignations pour un prêt total de 1 969 082 €. Pour financer cette réhabilitation, il sollicite désormais la Ville pour lui accorder la garantie d'emprunt sur ce montant, en contrepartie de quoi on bénéficiera de deux logements supplémentaires en droit de réservation.

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il des questions à M. Zacaropoulos sur cet immeuble de logements sociaux ? Non. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci pour cette belle unanimité.

**Délibération DE-030719-083                      Acquisition des lots 59, 22 et 34 (appartement, cave et box) relevant de la copropriété sise 33 bd National, cadastrée section D numéro 268, appartenant à Monsieur et Madame GOMES DE LIMA**

**M. le Maire**

Le 33 National, M. Zacaropoulos va nous faire acquérir des lots qui sont décrits.

**M. Zacaropoulos**

Je vous propose d'acheter trois lots composés d'un appartement de 76,75 m<sup>2</sup>, d'une cave et d'un box au 33 boulevard National qui appartiennent aujourd'hui à M. et Mme Gomes de Lima, afin de consolider notre réserve foncière dans cet immeuble dans le cadre de l'opération Charlebourg. Le montant des acquisitions s'élève à 401 720 €, auxquels s'ajoute un montant forfaitaire de 13 000 € pour la reprise de la cuisine équipée, du système d'automatisation et de la salle de bains équipée.



Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver l'acquisition par la Ville de ces trois lots pour 401 720 € et 13 000 € pour les équipements.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Zacaropoulos.

Des questions ? Pas de question. C'est curieux. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Délibération DE-030719-084                    Acquisition des lots 58, 17 et 19 (appartement, 2 caves) et des lots 55, 26 et 27 (appartement, 2 caves) relevant de la copropriété sise 33 bd National, cadastrée section D numéro 268, appartenant à Madame ISSAAD**

**M. Zacaropoulos**

On reste au 33 National. Mme Issaad nous propose d'acquérir six lots qui sont composés de deux appartements identiques de 50 m<sup>2</sup> à des étages différents, avec chacun deux caves, pour un montant de 265 000 € chacun, soit un total de 530 000 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver l'acquisition par la Ville de ces six lots pour 530 000 €.

**M. le Maire**

Merci.

Des questions à M. Zacaropoulos ? Pas de question.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Merci.

**Délibération DE-030719-085                    Acquisition des lots 5 et 11 (un appartement, une cave) relevant de la copropriété sise 14 bd République, cadastrée section P numéro 50, appartenant à Monsieur DA COSTA**

**M. Zacaropoulos**

Il s'agit d'acheter deux lots composés d'un appartement de 29 m<sup>2</sup> et d'une cave qui appartiennent à M. Da Costa au 14 République pour en faire un logement social. L'acquisition s'élève à 165 000 €, acceptés par M. Da Costa.

**M. le Maire**

Merci.

Des questions ? Pas de question, très bien.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**Délibération DE-030719-086                    ZAC des Champs-Philippe - avis de la Commune sur la demande de déclaration d'utilité publique - phase 2 lancée par l'Établissement Paris Ouest La Défense**

**M. le Maire**

Le point suivant concerne la ZAC des Champs-Philippe et je passe la parole à qui de droit.

Monsieur Hervo.

**M. Hervo**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une question que l'on a souvent évoqué lors des dernières séances du Conseil municipal, le renouvellement de la déclaration d'utilité publique qui, je l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises, a vu son extinction en mai 2017 et a connu de nombreuses vicissitudes pour être renouvelée.

Comme je l'avais rappelé la dernière fois que l'on en a parlé, la compétence aménagement est maintenant passée à l'établissement territorial Paris Ouest La Défense, lequel a instruit ce renouvellement de la déclaration d'utilité publique relative à la ZAC des Champs-Philippe. Dans le cadre de cette action, le territoire sollicite l'avis de la commune de La Garenne-Colombes, de la commune concernée – c'est heureux, d'ailleurs. Ce soir, nous avons à donner notre accord sur la propre déclaration d'utilité publique que nous réclamons depuis trop longtemps.

Je vous propose de donner cet accord pour que Paris Ouest La Défense puisse aller jusqu'au bout de la démarche, à notre bénéfice bien sûr.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à M. Hervo ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? Je vous remercie.

**Délibération DE-030719-087                    Régularisation de volumétrie - Modificatif de l'état descriptif de division en volumes et approbation de régularisation foncière - 29 rue de l'Aigle/rue de Plaisance**

**M. le Maire**

Encore M. Hervo. C'est une affaire extrêmement importante.

**M. Hervo**

Pour terminer mes interventions ce soir, je vais vous raconter une histoire qu'un de mes collègues du sud-ouest aurait qualifiée d'une histoire de « corneculé », ce qui illustre bien les choses.

Si on remonte 10 ans en arrière, certains...

**M. Conway**

Il faut commencer l'histoire par « il était une fois ».

**M. Hervo**

Non, il était il y a 10 ans seulement, c'est une histoire récente. Restons sérieux un instant pour mettre fin à une histoire un peu stupide.

Il y a environ une dizaine d'années, certains d'entre vous, ou la plupart d'entre vous, se souviennent que l'on a procédé au réaménagement complet des terrains de l'ancien centre technique municipal à l'angle des rues de Plaisance et de l'Aigle. Ce remaniement a conduit à la réalisation d'un complexe, si l'on peut dire, contenant une école, un EHPAD, un immeuble en accession et un jardin public, Jerphanion, tout ceci s'imbriquant de façon assez complexe dans l'espace en volumétrie et étant régi par ce que les géomètres et les notaires appellent un état de division en volume. Tout a été signé et réglé. Quelques mois après, on a découvert qu'il y avait eu une erreur dans cet EDDV. Le géomètre s'était trompé et avait fixé la limite de propriété entre la copropriété en sous-sol, le parking, et la commune, en l'occurrence le jardin, non pas au niveau supérieur de la dalle du parking, mais au niveau de la surface du jardin, ce qui fait que depuis près d'une dizaine d'années, les petites plantes et les arbres du jardin Jerphanion sont des plantes et des arbres municipaux, mais dont les racines se nourrissent d'un terrain privatif.

On s'est dit qu'il fallait rectifier tout cela. Le temps a passé. C'est une histoire très compliquée, d'autant plus que, dans l'intervalle, le promoteur a disparu au profit d'une copropriété, donc changement d'interlocuteur. Après des années d'effort, nous y sommes parvenus, tout a été corrigé. C'est ce que je vous propose d'entériner ce soir pour enfin mettre le dossier aux archives et passer à des choses plus sérieuses.

**M. le Maire**

Merci pour cette synthèse, Monsieur Hervo.

Y a-t-il des questions ?

**M. Conway**

C'est bien l'endroit où il y avait la brocante ou le revendeur ?

**M. Hervo**

Non, c'étaient les terrains du centre technique municipal.

**M. Conway**

C'est bien cela qui va permettre au promoteur à côté de réaliser son opération ?

**M. Hervo**

Non, c'est une affaire terminée. L'EHPAD de la rue de l'Aigle est ouvert depuis 10 ans et l'école Jerphanion aussi. C'est la régularisation administrative d'une situation qui était mal fichue.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**Délibération DE-030719-088      Extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et droit de préemption sur les cessions de fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> aux pôles de la Place de Belgique et du cœur du quartier des Champs-Philippe - Délégation du droit de préemption à Monsieur le Maire**

**M. le Maire**

M. Martin-Chauffier va finir en beauté cette séance du Conseil municipal.

**M. Martin-Chauffier**

Mes chers collègues, je vais tâcher de faire court. Ceci dit, c'est une histoire qui remonte à plus de 10 ans, puisque depuis le 14 décembre 2005, la Ville a instauré à La Garenne le droit de préemption commerciale. Ce droit de préemption précise qu'à chaque cession de murs, de baux commerciaux ou de fonds de commerce, la Ville est alertée par les cédants de leur volonté de vendre, et la Ville dispose alors de deux mois pour se prononcer sur cette cession et, le cas échéant, décider de préempter si la cession ne nous convient pas.

Ce droit de préemption qui permet à la Ville d'éviter la surreprésentation d'un certain nombre d'activités, notamment des services, sur certaines zones ne concerne pas l'ensemble de la Ville, mais certaines zones identifiées comme stratégiques. Dès 2005, nous avons identifié quatre zones principales : le centre, Les Vallées, le quartier de la gare dit quartier de la Fontaine, et le secteur de la colonne. En mars 2007, on a étendu le secteur de protection au boulevard de la République, en tout cas sa partie nord. En juin 2013, on a fait une nouvelle extension avec le boulevard National et le sud du boulevard de la République. À cette époque, dans la délibération de 2013, on avait indiqué une espèce de clause de revoyure, dès lors que les commerces de la ZAC seraient achevés pour l'essentiel, d'étendre le droit de préemption commerciale sur la partie qui concerne le cœur de quartier aux Champs-Philippe et un certain nombre d'autres commerces des Champs-

Philippe. Le temps est venu, puisque l'Intermarché a ouvert. On vous propose désormais d'étendre le droit de préemption commerciale au quartier des Champs-Philippe, à la place de Belgique et à un certain nombre d'autres adresses que vous avez dans la délibération.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à Yann Martin-Chauffier sur cette question très importante ?

Je vous en prie.

**M. Conway**

La première est une histoire de compréhension dans le récapitulatif final. On parle de la place du général de Gaulle. C'est l'avenue du général de Gaulle ou c'est le rond-point du Souvenir ?

**M. Martin-Chauffier**

Vous pouvez me dire où ?

**M. Conway**

Page 45.

**M. Martin-Chauffier**

Je veux bien qu'on le regarde ensemble si vous voulez. Sur le rapport ?

**M. Conway**

C'est l'avant-dernière page.

**M. Martin-Chauffier**

Excusez-moi, mais vous me prenez au dépourvu. À quel endroit ?

C'est place du général Leclerc. Effectivement, il y a une erreur.

**M. Conway**

La transition est toute faite, puisque vous avez dit que l'on vous prend un peu au dépourvu. Il n'y a pas eu de réunion de la Commission Commerce. On découvre ce rapport cinq jours avant le Conseil et on n'a pas eu l'occasion d'en discuter. On découvre que ce rapport date du mois d'avril 2019.

Dans le rapport, vous parlez d'urgence du fait qu'il ne faut pas laisser les choses se détériorer et qu'il faut prendre ces dispositions rapidement. Je rappelle qu'une autre urgence avait donné lieu à un débat au sein de cette instance, au moment de la décision de créer le marché des Champs-Philippe. On s'était résigné à voter pour cette délibération sous prétexte qu'il n'y avait pas d'autre Conseil municipal qui se tiendrait avant six mois. Il s'est avéré que cette urgence a précipité un peu la fin prématurée de ce marché, ou en tout cas cela lui a mis un boulet au pied dès le début. Au moment où l'on avait cette décision au mois de février 2014, on était demandeur de demander l'avis des professionnels. À nouveau, je trouve que l'on met de la précipitation sur quelque chose qui aurait pu être construit et affiné ensemble.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway, mais quel est le sujet ? Vous parlez d'une délibération de 2014 sur le marché des Champs-Philippe alors que l'on est sur de la préemption commerciale.

**M. Conway**

Je fais allusion à cela parce qu'on évoque dans le rapport l'urgence de prendre ces dispositions. Cela me rappelle une autre urgence dont on avait discuté ici, que vous aviez mis en avant et qui a conduit à une mauvaise décision.

**M. le Maire**

On parle du droit de préemption commerciale, vous nous parlez du marché et vous dites que c'est une mauvaise décision. Si vous voulez, on peut faire un débat sur la question du marché des Champs-Philippe. Je n'ai pas tout à fait révisé, mais j'ai deux ou trois idées en tête qui vont me permettre de répondre, mais ce n'est pas du tout le sujet. Je ne peux pas laisser dire que c'était une erreur. C'est beaucoup plus complexe que cela. Le monde n'est pas fait entre les bonnes et les mauvaises erreurs. C'est plus subtil que cela.

Avez-vous une question à poser à M. Martin-Chauffier sur son rapport ? Je ne comprends pas bien. Sur le fond du rapport ?

**M. Conway**

Je regrette qu'il n'y ait pas une discussion dans la commission qui est prévue à cet effet. Je regrette que ce que rapport nous soit remis dans les délais des cinq jours avant le Conseil alors qu'il date du mois d'avril, et je regrette que l'on mette en avant une urgence qui me rappelle un autre souvenir dont je ne parlerai pas plus.

**M. le Maire**

D'accord. Ce n'est pas sur le fond, mais je comprends. Ce n'est jamais sur le fond d'ailleurs, toujours sur la forme.

**M. Conway**

C'est bien pour cela que nous voterons pour ce rapport, mais nous tenons à insister sur le fait que le fonctionnement des commissions n'est pas normal. Ce n'est pas normal que cette commission ne se réunisse jamais.

**M. le Maire**

C'est pour cela que vous allez voter pour.

**M. Conway**

Il n'y a pas une opposition parce que tout n'est pas parfait. On tenait à souligner qu'il y avait des améliorations à apporter.

**M. le Maire**

Très bien, merci beaucoup.

Madame Naturel ?

**Mme Naturel**

Je voterai favorablement cette délibération. Je suis ravie que les Champs-Philippe soient annexés à l'extension du périmètre. C'est un outil qui est utile. J'ai une interrogation sur ce que l'on en fait parce qu'on peut préempter, mais est-ce qu'on le fait souvent ? Je n'ai pas l'impression, mais je connais mal mon dossier sur la question. Vous pourrez sûrement m'apporter plus de précisions. Je n'ai pas l'impression que l'on ait une véritable sauvegarde du commerce à La Garenne. On a du mal à ce que des commerçants viennent sur La Garenne en termes plus divers que ce que l'on connaît déjà, coiffeurs ou assurances. En termes de commerces de bouche ou ce genre de choses, on a du mal à avoir des gens qui s'installent.

**M. le Maire**

Merci, Madame Naturel.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

**M. Martin-Chauffier**

Quelques petites précisions pour Mme Naturel sur l'utilisation que l'on fait du droit de préemption commerciale. À chaque fois qu'une cession est proposée par un cédant, on reçoit au service urbanisme une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) qui nous est immédiatement transmise pour avis. L'idée est que, d'abord, on puisse prendre attache avec les futurs propriétaires pour voir quel est leur projet, parce que rien n'est achevé par principe. Accessoirement, et c'est pour cela que vous n'en entendez pas parlé sous la forme de préemption, on est aussi là, quand la DIA arrive, pour dire à un certain nombre de porteurs de projet « vous ne ferez pas ce projet à cet endroit ». De quoi parle-t-on ? Je vais dire les choses de façon très tranquille mais très directe. Un certain nombre d'opticiens, d'agents immobiliers, d'agences bancaires et de services essaient de rentrer par tous les moyens dans la rue Voltaire ou dans l'avenue Joseph Froment. Dès lors que j'en ai connaissance, je leur fais savoir que nous sommes susceptibles d'utiliser le droit de préemption commerciale s'ils ne retirent pas la DIA. Je dis les choses très tranquillement, mais ces gens font des propositions qui, commercialement, sont plus intéressantes pour les vendeurs. Simplement, ce n'est pas intéressant pour la collectivité.

C'est pour cela que l'on arrive, grâce à ce droit de préemption commerciale, à conserver une offre équilibrée à La Garenne-Colombes sur les secteurs qui sont aujourd'hui préservés. Je ne vous dis pas que tout est parfait. De temps en temps, dans certains cas, notamment quand les locaux sont vacants depuis 10 ans, comme cela a été le cas place du Général Leclerc où l'ancienne boucherie était vacante depuis 10 ans, on finit par accepter des projets qui ne sont pas ceux que l'on souhaite au départ. Cela permet de rouvrir des commerces, et avoir des commerces ouverts, c'est toujours mieux qu'avoir des commerces vacants. Voilà comment on l'utilise. Évidemment, chaque cas est particulier. On peut parler de cas spécifiques si vous le souhaitez après. Voilà dans l'absolu comment on l'utilise.

**M. le Maire**

Merci infiniment. Les choses sont très claires par M. Martin-Chauffier.

Des questions ? Pas de remarque. On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

**V - Divers**

**Décisions**

N° 2019-250 Modification n° 1 au marché n° AOO/2015/02 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière foncière dans la ZAC de la commune de La Garenne-Colombes

N° 2019-251 Contrat avec la société Surmesures Productions relatif à l'organisation de spectacles et animations prévus les samedi 22 et dimanche 23 juin 2019 dans le cadre de la fête de la Ville

N° 2019-252 Contrat avec l'association PEÑA KALI relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue les samedi 22 et dimanche 23 juin 2019 dans le cadre de la fête de la Ville

N° 2019-253 Contrat avec l'association Maj Land relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2019 dans le cadre de la fête de la musique

N° 2019-254 Contrat avec l'association Uneedwedoo relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2019 dans le cadre de la fête de la musique

N° 2019-255 Contrat prévu avec la société La Pierre Brute relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2019 dans le cadre de la fête de la musique

N° 2019-256 Contrat avec l'association Atout Musique relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2019 dans le cadre de la fête de la musique

N° 2019-257 Contrat avec la société Air2Jeux relatif à la location de structures d'animation prévues les samedi 22 et dimanche 23 juin 2019 dans le cadre des fêtes de la Ville

N° 2019-258 Contrat avec l'association « Récitalent(s) » / Artiste(s) en direct, relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2019 dans le cadre de la fête de la musique

N° 2019-259 Contrat avec la société Air2Jeux relatif à la location de structures d'animation prévues le samedi 22 juin 2019 dans le cadre des fêtes de la Ville

N° 2019-260 Contrat avec l'association Cargo Neptune relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2019 dans le cadre de la fête de la musique

N° 2019-261 Contrat avec l'association Visual Performers relatif à l'organisation d'un spectacle permanent prévu les samedi 22 et dimanche 23 juin 2019 dans le cadre de la fête de la Ville

N° 2019-262 Contrat avec Madame Sandrine Bertrand Bidault relatif à l'organisation d'une animation prévue le dimanche 23 juin 2019 dans le cadre de la fête de la Ville

N° 2019-263 Contrat avec l'association Orchestre Mose relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2019 dans le cadre de la fête de la musique

N° 2019-264 Changement de destination d'habitation en activité du 2ème étage d'un bâtiment d'activité en vue d'aménager un laboratoire de chocolaterie, bien sis au 11 rue de Châteaudun / 2 place de La Liberté à La Garenne-Colombes et cadastré section L numéro 125

N° 2019-265 Contrat avec l'association Sugar relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le vendredi 21 juin 2019 dans le cadre de la fête de la musique

N° 2019-266 Contrat avec la Compagnie Una Mika relatif à l'organisation d'un spectacle prévu les samedi 22 et dimanche 23 juin 2019 dans le cadre de la fête de la Ville

N° 2019-267 Contrat avec la société Air2Jeux relatif à la location de structures d'animation prévues le vendredi 21 juin 2019 dans le cadre de la fête de la musique

N° 2019-268 Demande de subvention dans le cadre de la dotation générale de décentralisation pour 2019 - concours particulier pour les bibliothèques municipales

N° 2019-269 Contrat avec la société Locomartin Limited relatif à la location de 10 rosas prévues les samedi 22 et dimanche 23 juin 2019 dans le cadre de la fête de la ville

N° 2019-270 Contrat avec la société de production Bell Intone relatif à l'organisation de 2 concerts prévus le vendredi 21 juin 2019 dans le cadre de la fête de la musique

N° 2019-271 Contrat avec la compagnie Zébuline relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 11 juin 2019 à la crèche Joffre

N° 2019-272 Contrat avec l'EURL La Ferme de Tiligolo relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 18 juin 2019 à la crèche Sartoris

N° 2019-273 Contrat avec la SAS Formulette Production relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le jeudi 13 juin 2019 à la crèche Verdun

N° 2019-274 Contrat n° 2019/06 relatif à la maintenance préventive et curative du matériel de cuisine et de buanderie dans les bâtiments communaux de la Ville de La Garenne-Colombes

N° 2019-275 Modification n°1 au marché n° 2017/133 de fourniture et de livraison de produits d'entretien, d'hygiène et de matériels jetables pour la commune de La Garenne-Colombes

N° 2019-276 Demande d'aide au financement pour la végétalisation de la place de la Liberté auprès du fonds d'investissement monétaire

N° 2019-277 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Syndicat de Copropriétés Quadral Property

N° 2019-278 Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque municipale, à titre gracieux, en faveur du photo-club de la Garenne-Colombes

N° 2019-279 Contrat avec l'association Animama Prod relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 22 juin 2019 dans le cadre de la fête de la Ville

N° 2019-280 Contrat avec la SAS Atelier Théâtre Actuel relatif à la programmation d'une pièce de théâtre prévue le vendredi 27 septembre 2019 au Théâtre de La Garenne

N° 2019-281 Contrat avec la SAS Atelier Théâtre Actuel relatif à la programmation d'une pièce de théâtre prévue le mardi 7 janvier 2020 au Théâtre de La Garenne

- N° 2019-282 Contrat avec l'EURL La Ferme de Tiligolo relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le lundi 17 juin 2019 à la crèche Les Vallées
- N° 2019-283 Demande d'aide au financement de l'acquisition d'un véhicule électrique auprès du Fonds d'Intervention Métropolitain
- N° 2019-284 Demande d'aide au financement pour la végétalisation de la place de la gare auprès du Fonds d'Intervention Métropolitain
- N° 2019-285 Convention avec le Centre d'Etudes et de Recherches en épidémiologie prévention (CEREP) pour une action de prévention bucco-dentaire dans les écoles élémentaires de La Garenne-Colombes - année 2019
- N° 2019-286 Contrat avec la SARL Nature et Saisons relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2019 dans le cadre de la fête de la musique
- N° 2019-287 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de la Garenne en faveur du Syndicat de copropriétés Progesco
- N° 2019-288 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du Théâtre de La Garenne en faveur de la société Technip France
- N° 2019-289 Avenant n° 2 au contrat de mise en location à usage commercial de l'immeuble sis 11 rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes
- N° 2019-290 Accord-cadre mono-attributaire n° 2018-061 relatif aux prestations de représentation en justice et de conseil juridique pour la commune de La Garenne-Colombes
- N° 2019-291 Marché à procédure adaptée n° 2019-016 relatif aux travaux de mise en conformité des installations électriques, d'amélioration de l'éclairage intérieur ainsi que des travaux de mise en peinture de l'église Saint-Urbain à La Garenne-Colombes
- N° 2019-292 Marché à procédure adaptée n° 2019-061 relatif à la maintenance des portails et des portillons sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes
- N° 2019-293 Contrat de maintenance de la plateforme RAPO : recours administratif préalable obligatoire - 10 unités - Contrat N° 20180942
- N° 2019-294 Contrat d'abonnement à la solution de dépôt RAPO en ligne - Contrat n° 20180983
- N° 2019-295 Contrat de maintenance du logiciel GVS : contrôle du stationnement payant 10 unités - Contrat n° 20180941
- N° 2019-296 Contrat n° 2019-044 relatif à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché de nettoyage des espaces publics à La Garenne-Colombes
- N° 2019-297 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Victoire Guehi
- N° 2019-298 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du théâtre de La Garenne en faveur de l'Association des Anciens Elèves de La Garenne-Colombes (AEGC)
- N° 2019-299 Convention d'occupation précaire de la parcelle sise 2 rue du Mans conclue avec la société Pitch Promotion
- N° 2019-300 Marché à procédure adaptée n° 2019/039 relatif à l'acquisition et à la maintenance de défibrillateurs automatiques pour la Ville de La Garenne-Colombes
- N° 2019-301 Marché à procédure adaptée n° 2019/059 relatif à la fourniture et à la livraison d'habillement et d'accessoires pour la Police Municipale et la brigade équestre de La Garenne-Colombes
- N° 2019-302 Contrat avec Monsieur Paul Solas relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le vendredi 21 juin 2019 dans le cadre de la fête de la musique
- N° 2019-303 Contrat avec la Compagnie Viva relatif à la programmation d'une pièce de Théâtre prévue le mardi 19 novembre 2019 au Théâtre de La Garenne
- N° 2019-304 Contrat avec la SAS Atelier Théâtre Actuel relatif à la programmation d'une pièce de Théâtre prévue le vendredi 13 décembre 2019
- N° 2019-305 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association le Théâtre aux Etoiles
- N° 2019-306 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Les Danses de l'Arche
- N° 2019-307 Contrat avec la SAS Bonne Nouvelle Productions relatif à la programmation d'une pièce de Théâtre prévue le mardi 3 décembre 2019 au Théâtre de La Garenne

**M. le Maire**

Ce sont les décisions que j'ai prises par délégation du Conseil municipal. Si vous avez des remarques à faire ou des questions sur un certain nombre de décisions, je vous en prie.

Pas de question particulière ? Vous avez reçu la liste.

Je vous en prie, Monsieur Champion. Quel numéro ?

**M. Champion**

La 283, sur les financements des voitures électriques de la mairie. J'ai lu dans la presse que l'on aurait signé l'arrêté d'application de la ZFE. Je voulais savoir si c'était le cas.

**M. le Maire**

Cela n'a rien à voir avec la ZFE. On achète un véhicule électrique.

**M. Champion**

Justement.

**M. le Maire**

Justement quoi ?

**M. Champion**

On essaie de faire une connexion.

**M. le Maire**

Elle est assez lointaine, vous en conviendrez.

**M. Champion**

Je vous le concède.

**M. le Maire**

Votre question est sur le véhicule électrique.

**M. Champion**

Sur la ZFE.

**M. le Maire**

On peut faire un sujet.

**M. Champion**

Je sais ce que l'on a voté, c'est pour cela que je vous pose la question. Cela ne me semblait pas être ce que j'ai lu dans la presse. Je vous demandais si nous sommes dans les villes qui ont signé les arrêtés, et il ne me semblait pas que c'était aussi simple que cela dans la délibération que nous avons votée.

**M. le Maire**

Vous avez raison. Dans ce que nous avons voté, nous avons décidé de modifier l'enquête par rapport à ce qu'il se faisait dans les villes voisines qui, elles, avaient pris la décision d'indiquer au 6 juillet 2019 la mise en application de leur arrêté avec, pour être extrêmement courtois avec tout le monde – le mot « hypocrisie » est un peu fort –, une très grande ambiguïté de la part d'un certain nombre de gens qui disaient « on va prendre une décision le 6 juillet de mise en œuvre de la ZFE, mais on n'appliquera pas l'arrêté ». Nous avons eu cette discussion entre nous de dire : soit on prend l'arrêté pour le 6 juillet et on l'applique, soit on prend un arrêté au jour où l'on veut vraiment l'appliquer, mais on ne s'amuse pas à faire de la communication en disant « j'ai fait de la communication, mais en pratique, je ne mettrai aucun PV ». Il ne faut pas croire ce qu'il y a dans la presse. Ce que vous avez voté, c'est vous qui en connaissez le fond du sujet. On n'a pas changé là-dessus, il n'y a pas eu de coup de théâtre.

**M. Champion**

Je vous remercie d'avoir répondu à ma question.

**M. le Maire**

Avez-vous des questions plus directes sur les délibérations ? Non. Merci.

### Questions orales

**M. le Maire**

Vous avez une question orale qui a été déposée par vous.

**M. Duclos**

Monsieur le Maire, nous souhaitons vous interpellier sur la situation de l'immeuble situé 4 place de la Gare des Vallées. Ce bâtiment a été évacué de ses habitants depuis un long moment déjà. La Ville l'a cédé à Hauts-de-Seine Habitat en vue de sa rénovation depuis au moins deux ans. Or, les travaux n'ont pas commencé. Sur un territoire comme le nôtre où la demande de logement est forte et dans une ville carencée en pourcentage de logement social, les délais d'avancement de ce projet nous paraissent bien longs, incompréhensibles et inacceptables.

Par ailleurs, cet immeuble abrite au rez-de-chaussée les locaux de la Poste annexe des Vallées, dont les habitants du quartier encore espèrent une ouverture encore et pour laquelle il serait nécessaire de clarifier la situation.

Nous vous remercions, Monsieur le Maire, de l'éclairage que vous voudrez bien nous apporter sur le calendrier de rénovation de cet immeuble et sur l'action possible de la Ville pour en accélérer le calendrier.

**M. le Maire**

J'ai perdu le texte de ma réponse, mais je vais vous la faire de tête.

Mon cher collègue, comme vous le savez, la Ville de La Garenne-Colombes a acquis, de mémoire, fin 2014 ou 2015, cet immeuble pour le rétrocéder à Hauts-de-Seine Habitat en vue d'y réaliser des logements sociaux. C'était un immeuble extrêmement vétuste, mal entretenu, où résidaient un certain nombre de squatteurs. Il y avait également au rez-de-chaussée une Poste et un restaurateur rapide. Il est apparu rapidement que, quand nous avons demandé le concours de la force publique, après avoir obtenu les jugements permettant d'expulser les squatteurs, le concours de la force publique ne nous a pas été donné. Il faut bien comprendre cette démarche intéressante. D'un côté, le Préfet reproche à la Ville de La Garenne-Colombes de ne pas construire suffisamment de logements sociaux, mais le Préfet n'envoie pas la force publique quand il s'agit de libérer des bâtiments pour faire des logements sociaux. Il y a une logique qui m'échappe.

Les squatteurs étaient à la fois dans les parties de logement et, deuxième étape apparue secondairement, dans la partie du restaurant rapide. La personne qui exploitait n'était plus titulaire d'un bail. Nous avons enfin obtenu de l'État qu'il procède à l'expulsion des gens qui étaient sans titre, à la fois dans la partie logement et dans la partie commerciale. Comme un malheur n'arrive jamais seul, la Poste, animée d'une sagesse dont les motivations me laissent tout à fait perplexe, a décidé, d'une manière unilatérale et sans nous en informer ni même nous consulter, de fermer le bureau de Poste, arguant nécessité de travaux, etc. Nous comprenons rapidement que tout cela n'est qu'un alibi parce que, derrière, il n'y a aucune volonté de La Poste de rouvrir.

Cela étant fait, nous nous sommes rapprochés de Hauts-de-Seine Habitat, le nouveau propriétaire, et avons convenu de la chose suivante : Hauts-de-Seine habitat est désormais libre de la réhabilitation de ces appartements et Hauts-de-Seine Habitat va réhabiliter. Il y a facilement un an de travaux. Derrière, nous avons conclu avec Hauts-de-Seine Habitat le principe qui consisterait à ouvrir, dans ce quartier et au rez-de-chaussée de cet immeuble, la quasi-équivalence de ce que nous avons ouvert aux Champs-Philippe, c'est-à-dire une mairie annexe dans laquelle vous êtes venus, dans laquelle on trouverait à la fois des services municipaux et une poste annexe. Désormais, il y a une poste annexe dans le quartier des Champs-Philippe. Ainsi, on peut imaginer que, d'ici un an environ, il y aura à La Garenne-Colombes la mairie et la poste centrale au centre de la ville, ici et en face, aux Champs-Philippe ainsi qu'aux Vallées deux mairies annexes dotées également de services postaux, en tout cas les services les plus utiles pour la population.

Cela a pris beaucoup de temps, je suis d'accord avec vous, et c'est inacceptable, parce que l'État a tardé à agir, et a même refusé d'agir. C'est trop souvent le cas avec l'État. Nous avons parfois des doubles langages qui nous rendent assez perplexes. L'affaire est réglée, je pense, et on peut désormais espérer que, d'ici un an, le bâtiment puisse ouvrir dans tous ses aspects de fonctionnalité.

Merci pour votre question.

Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour est épuisé, vous aussi. Je vous souhaite de bonnes vacances. Faites attention aux coups de soleil et hydratez-vous s'il fait très chaud. Merci beaucoup.

*La séance est levée à 21 heures 35.*